

République du Sénégal


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



RAPPORT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Annexé à la loi de finances 2023

Octobre 2022



Table des matières

SIGLE ET ABREVIATION.....	3
INTRODUCTION.....	4
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	6
I. LES DEVELOPPEMENTS ECONOMIQUES RECENTS.....	10
I.1. La situation économique du Sénégal en 2021.....	10
I.2. Les Tendances pour l'année 2022	16
II. LES PERSPECTIVES POUR 2023.....	26
II.1. Les objectifs	26
II.2. Les politiques sectorielles et les reformes clés	35
II.2.1 Le secteur primaire	35
II.2.2 Le secteur secondaire.....	39
II.2.3 Le secteur tertiaire	44
II.2.4 Le quaternaire	48
III. LES FINANCES PUBLIQUES.....	56
III.1 L'exercice budgétaire en 2021	56
III.1.1 Les recettes	56
III.1.2 Les dons.....	57
III.1.3 les dépenses	58
III.1.4 Le financement.....	58
III.1.5 La dette publique	58
III.2 Les projections à fin décembre 2022.....	59
III.2.1 Les ressources budgétaires	59
III.2.2 Les dons.....	60
III.2.3 Les dépenses budgétaires	60
III.2.4 Le financement.....	61
IV. LA LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2023.....	62
IV.1 Les ressources du budget de l'Etat.....	62
IV.2 Les dépenses du budget de l'état	63
IV.2.1 Les dépenses ordinaires	64
IV.2.2 Les dépenses en capital	65
IV.3 Les comptes spéciaux du Trésor.....	65
IV.4 Le Financement du déficit budgétaire	65
V. PERSPECTIVES A MOYEN TERME 2024-2026	66

SIGLE ET ABREVIATION

AE : associés aux Autorisations d'Engagement	PEPAM : Programme d'eau potable et d'assainissement du Millénaire
AIBD : Aéroport international Blaise Diagne	PGDSU : Programme de gestion durable des déchets solides urbains au Sénégal
APROSI : Agence d'aménagement et de promotion de sites industriels	PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale
ANACIM : Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie	PIB : Produit intérieur brut
ANAM : Agence nationale des Affaires maritimes	PMC : Petewole Mining compagny
ARM : Agence de régulation des marchés	PNAR : Programme national d'autosuffisance en riz
ARTP : Agence de régulation des télécommunications et des postes	PNBSF : Programme de Bourses de Sécurité familiale
BCEAO : Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest	PNDS : Plan national de développement sanitaire et social
BEI : Banque Européenne d'Investissement	PNLD : Plan National de Prévention et de lutte contre la délinquance
BNC : Bénéfices non commerciaux	PNUA : Programme Nationale d'Urgence Antiacridien
BTP : bâtiments et travaux publics	PPP : Partenariat public-privé
CEC : Carte de l'égalité des chances	PPR : Poste des petits ruminants
CMU : Couverture maladie universelle	PRACAS : Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise
CNDP : Comité national de dette publique	PRADELAIT : Projet d'Appui au développement de la filière lait
CP : Crédits de Paiement	PRAS : Programme de reconstruction des aéroports du Sénégal
CRPP : Contrats de recherche et de partage de production	PRES : Programme de résilience économique et sociale
DER : Délégation de l'entreprenariat rapide	PRODAC : Programmes des domaines agricoles communautaires
DDD : Dakar Dem Dikk S.A.	PROMOFA : Projet d'Appui à la modernisation des filières animales
DCI : Direction du commerce intérieur	PRONAM : Programme national d'autosuffisance en moutons
DSP : Délégations de service public	PSE : Plan Sénégal émergent
FMI : Fonds monétaire international	PUDC : Programme d'urgence communautaire
FAI : Fournisseurs d'accès à internet	REF : Rapport Économique et Financier
FBCF : Formation Brute de Capital Fixe	RNU : Registre National Unique
FCFA : Francs Communauté financière africaine	SAR : Société africaine de raffinage
FDSUT : Télécommunications et révision des mécanismes du	SENELEC : Société nationale d'électricité du Sénégal
FERA : Fonds d'Entretien Routier Autonome	SIGIF : Système intégré de Gestion de l'Information financière
ICPE : Instrument de Coordination à la Politique économique	SGO : Sabodala Gold Operation
ICS : Industries chimique du Sénégal	SNPS : Stratégie nationale de protection sociale
IEF : Inspection Education et de formation	SONACOS SA : Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal
ISEP : Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel	SRMT : Stratégie de recouvrement des recettes à moyen terme
IS : l'impôt sur les sociétés	TBS : Taux brut de scolarisation
INPC : Indice National des Prix à la Consommation	TER : Train express régional
KMS 3 : Keur Momar Sarr 3	TUR : Taxe d'usage de la route
LFI : Loi de finances initiale	TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
LPDSE : Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie	TyCCAO : Typha Combustible Construction Afrique de l'Ouest
LOASP : Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale	UEMOA : Union économique monétaire ouest africain
MCC : Millennium Challenge Corporation	VDN : Voie de Dégagement Nord
MEA : Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	WTI : <i>West Texas intermediate</i>
MEPA : Ministère de l'Elevage et des productions animales	ZEE : Zone économique exclusive
MTTA : Ministère du Tourisme et des Transports aériens	3FPT : formation professionnelle et technique
ODD : Objectifs du Développement Durable	
OFOR : Office des forages ruraux	
OPEP : Organisation des pays exportateurs de pétrole	
PASAD : Programme agricole pour la Souveraineté alimentaire durable	
PAP : Plan d'Actions Prioritaires	
PAD : Port Autonome de Dakar	
PADPMI : Programme d'appui aux Petites et Moyennes Industries	
PCB : Plan comptable bancaire	
PDTE : Projet de Développement du Tourisme et des Entreprises	
PEAMIR : Projet Eau et Assainissement en Milieu Rural	

INTRODUCTION

Le Rapport Économique et Financier (REF) est un document annuel d'analyse macroéconomique qui accompagne le projet de loi de finances initiale (LFI) soumis à l'Assemblée nationale.

Le présent REF, associé au projet de loi de finances 2023, repose sur le cadrage macroéconomique 2022-2023. Il met en exergue la volonté du Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de son important programme économique et social inscrit dans le PSE dont la phase II ajustée et accélérée devrait atteindre son point d'achèvement en 2023. Il est élaboré dans un contexte international particulier. En effet, en plus de la persistance de la pandémie covid-19, l'économie mondiale est secouée par la guerre entre la Russie et l'Ukraine entraînant ainsi des tensions sur les échanges extérieurs de certains produits et un relèvement conséquent des cours des matières premières de base. Par ailleurs, en 2023, la dynamique de l'activité économique au plan interne serait renforcée par le démarrage de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières qui devraient avoir un impact significatif sur l'économie sénégalaise.

Pour rappel, en 2021, l'activité économique s'est redynamisée à la faveur d'une meilleure maîtrise de la pandémie de la Covid-19, suite aux mesures sanitaires prises par les autorités. De plus, la consolidation des acquis à travers la réalisation des projets prioritaires inscrits dans le PAP2A ainsi que les réformes portant, notamment, sur la deuxième phase du « compact with africa », la stratégie de recettes à moyen terme (SRMT), la modernisation de l'administration (PAMA) et le développement des PPP ont contribué à maintenir le dynamisme de l'activité économique. Par ailleurs, cette performance a tiré profit du renforcement du secteur privé. Globalement, l'activité économique est ressortie en hausse de 6,1% en 2021 contre 1,3% en 2020. Cette reprise est portée au niveau sectoriel par la forte progression de l'activité économique dans les secteurs secondaire (+10,9%) et tertiaire (+5,7%), malgré le repli du secteur primaire de 1,0%.

Les prévisions de 2022 s'annoncent moins reluisantes au regard de la persistance de la pandémie de la Covid-19 mais également des tensions géopolitiques et de la flambée des prix aussi bien à l'échelle internationale qu'au plan interne. Toutefois, l'activité économique interne devrait se stabiliser à la faveur des effets attendus des différentes mesures de soutien à l'économie nationale dans le cadre de la mise en œuvre effective des projets prioritaires structurants inscrits dans le PAP2A, notamment, dans le domaine agricole et pharmaceutique. La mise en œuvre des réformes de troisième génération inscrites dans le PREAC III ainsi que l'exécution de la seconde phase du compact MCA-Sénégal « Power to compact » seraient également d'un apport considérable dans le cadre de la relance de l'économie. Globalement,

l'activité économique est attendue en hausse de 4,8% en 2022 contre une prévision initiale de 5,5% (LFI 2022) et une estimation de 6,1% en 2021. Ce ralentissement est à mettre en liaison avec le tassement de l'activité économique attendu dans le secteur secondaire (+1,1%) ; les secteurs primaire et tertiaire, pour leur part, devraient se maintenir au même niveau (+6,0%).

En perspectives, l'année 2023 sera la dernière année de mise en œuvre du PAP 2A et coïncidera avec le démarrage de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières qui devraient renforcer le cadre macroéconomique sur la base des options stratégiques pour une croissance économique forte, durable et inclusive. A cet effet, l'amélioration de l'environnement des affaires devrait se poursuivre afin d'accroître la contribution du secteur privé à l'investissement mais aussi de soutenir l'agriculture, l'élevage et la pêche comme sources de croissance et de réduction de la pauvreté. A cet égard, l'environnement des affaires a déjà bénéficié de la promulgation de la loi sur les PPP. Dans le même sillage, la loi sur la gestion des ressources d'hydrocarbures, promulguée en avril 2022, jette les bases de la transparence dans la gestion des revenus qui ressortiraient de ladite exploitation.

Au plan macro-budgétaire, la mise en œuvre des projets structurants et des réformes clés, permettra de stimuler davantage l'investissement privé national et étranger, de soutenir la diversification des moteurs de la croissance et de renforcer la résilience de l'économie. Le déficit budgétaire poursuivra sa tendance baissière en 2023 et devrait être à 3,0% dès 2024, conformément aux critères de convergence de l'UEMOA, à la faveur du maintien du rythme de mobilisation des recettes en phase avec la mise en œuvre de la stratégie de recouvrement des recettes à moyen terme (SRMT) et des mesures entreprises dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques.

Le document est articulé autour de cinq parties. Il met en exergue dans les deux premières parties l'environnement international et l'évolution récente de la situation économique intérieure à savoir les estimations de 2021 et les tendances de 2022. La troisième partie traite des objectifs pour l'année 2023 mais également des principales orientations en termes de politiques sectorielles et de réformes. La quatrième partie dresse le bilan de la gestion budgétaire de 2021 et des objectifs révisés de celle de 2022. La dernière partie présente les grandes lignes du projet de loi de finances au titre de l'année 2023 et les perspectives budgétaires en 2024-2026.

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

L'économie mondiale, après une reprise enregistrée en 2021, a été secouée par des tensions géopolitiques en début d'année 2022 à travers, notamment la crise russo-ukrainienne. Ce conflit a eu comme conséquence le relèvement de l'inflation à l'échelle mondiale qui, à son tour, s'est traduite par le durcissement des conditions de financement aux Etats-Unis et dans la zone euro, entre autres. Ainsi, l'activité économique mondiale devrait significativement ralentir en 2022. Cette situation est à mettre en liaison avec la baisse du pouvoir d'achat des ménages, doublée d'un resserrement de la politique monétaire aux Etats-Unis. Parallèlement, le confinement en Chine auquel s'ajoute l'aggravation de la crise immobilière pèseraient singulièrement sur la dynamique de l'économie mondiale. Au total, la crise Russo-ukrainienne a plombé les perspectives de croissance de l'économie mondiale. Globalement, les dernières prévisions du Fonds monétaire international (FMI) du mois de juillet 2022 tablent sur une croissance de l'activité économique mondiale de 3,2% cette année contre 6,1% en 2021, soit un repli de 2,9 point de pourcentage, imputable notamment à la révision au ralentissement de l'activité économique aux Etats-Unis, en Chine et en Europe.

Dans les pays avancés, il est attendu un ralentissement de la croissance qui s'établirait à 2,5% en 2022 contre 5,2% un an plus tôt. Ainsi, la croissance aux Etats-Unis passerait de 5,7% en 2021 à 2,3% en 2022, suite à la hausse du niveau général des prix qui s'est traduite, d'une part, par une baisse de la demande, notamment, les dépenses des ménages et, d'autre part, par un resserrement des conditions financières imputable à une politique monétaire moins accommodante. Les pays de la zone euro, pour leur part, ont été singulièrement impactés par les effets négatifs de la guerre entre la Russie et l'Ukraine ainsi que par le resserrement de la politique monétaire. La croissance dans la zone euro est attendue à 2,6% en 2022 contre 5,4% un an plus tôt. Cette orientation s'explique par le recul de l'activité en France (+2,3% en 2022 contre 6,8% en 2021), en Italie (+3,0% en 2022 contre 6,6% en 2021) et dans une moindre mesure en Allemagne (+1,2% en 2022 contre +2,9% en 2021). L'activité dans les pays avancés a été également plombée par le ralentissement au Royaume-Uni et au Canada dont la croissance est attendue respectivement à 3,2% et 3,4% en 2022 contre 7,4% et 4,5% en 2021.

S'agissant des pays émergents et en développement, la décélération attendue de l'activité économique s'explique principalement par la situation économique des pays émergents d'Asie, notamment, la Chine et l'Inde. En effet, la croissance de l'économie chinoise devrait chuter à 3,3% en 2022 après la performance de 8,1% enregistrée en 2021; en

rapport avec les mesures de confinement face à une résurgence des cas de Covid-19 conjuguée aux contre coups subis par le sous-secteur de l'immobilier. La croissance en Inde devrait passer de 8,7% en 2021 à 7,4% en 2022, sous l'effet des conditions extérieures moins favorables en sus d'une politique de restriction plus rapide. La crise entre la Russie et l'Ukraine a particulièrement touché les économies dans les pays en développement d'Europe dont la croissance passerait de 6,7% en 2021 à - 1,4% en 2022. Par ailleurs, l'activité dans les pays émergents d'Amérique latine et des Caraïbes est prévue en hausse de 3,0% en 2022 contre une estimation de 6,9% en 2021, laquelle est expliquée principalement par la situation économique au Brésil et au Mexique. En revanche, malgré la flambée des prix des produits de base, la croissance dans les pays émergents d'Afrique sub-saharienne devrait rester dynamique, passant de 4,6% en 2021 à 3,8% en 2022. Elle serait soutenue, principalement, par la croissance au Nigeria qui attendue en hausse de 3,4% en 2022 contre 3,6% un an plus tôt. Globalement, la croissance dans les pays émergents et en développement ressortirait à 3,6% en 2022 contre 6,8% en 2021.

Les perspectives de l'économie mondiale en 2023 demeurent moroses au regard de la baisse attendue de la consommation privée aux Etats-Unis et des mesures de resserrement de la politique monétaire. En outre, l'économie mondiale devrait continuer de subir les conséquences négatives de la guerre entre la Russie et l'Ukraine qui devraient se traduire par un resserrement des conditions de financement des Banques centrales en plus des difficultés déjà relevées dans les chaînes d'approvisionnement des produits de base. Globalement, le ralentissement de l'activité économique mondiale devrait se poursuivre avec un taux de croissance projeté à 2,9% en 2023.

La décélération économique dans les pays avancés devrait aussi se poursuivre en 2023. Aux Etats-Unis, la croissance est attendue à 1,0% en 2023 contre 2,3% en 2022. La zone Euro, pour sa part, devrait continuer de subir les contraintes liées aux sanctions sur la Russie et les effets négatifs induits par la guerre en Ukraine. La croissance dans la zone euro est projetée à 1,2% en 2023 et serait portée par la France (+1,0%), l'Allemagne (+0,8%) et l'Italie (+0,8%). Par ailleurs, la croissance aux Royaume-Uni est attendue à 0,5% en 2023 contre 3,2% un an plus tôt.

Dans les pays émergents et en développement, la croissance serait tirée essentiellement par la reprise de l'activité en Chine et dans une moindre mesure, aux pays émergents d'Europe dont les taux de croissance sont projetés en 2023 à 8,5% et à 0,9% respectivement. En Afrique subsaharienne, les perspectives de croissance demeurent favorables avec une

progression de l'activité économique prévue à 4,0% en 2023. L'Afrique du sud et le Nigeria, pour leurs parts, afficheraient des taux de croissance respectifs de 1,4% et 3,2%.

Concernant le **commerce international**, il est soumis à des contraintes majeures qui devraient plomber son impulsion sur la période 2022-2023. En effet, la demande mondiale devrait beaucoup reculer sur cette période par rapport à 2021 en liaison avec les difficultés dans la chaîne d'approvisionnement. A cela s'ajoute, le relèvement du dollar de 5%, en termes nominaux, au mois de juin 2022 comparativement à décembre 2021 qui devrait aussi impacter négativement sur le volume du commerce international au regard du rôle dominant de cette devise sur les échanges commerciaux internationaux. Globalement, le volume du commerce international ressortirait à 4,1% en 2022 contre 10,1% en 2021. Ce ralentissement s'expliquerait par le tassement du commerce dans les pays émergents et en développement (+2,2% en 2022 contre 11,7% en 2021) et des pays avancés (+5,3% en 2022 contre +9,1% en 2021). Cette orientation devrait se poursuivre en 2023 pour s'établir à 3,2% en phase avec le ralentissement attendu dans les différents grands groupes de pays.

S'agissant des **cours des produits de base**, le relèvement de ces derniers a conduit à des pressions inflationnistes dans le monde, notamment dans les pays émergents et en développement en 2022. Ainsi, à titre d'observation sur les premiers mois de 2022, les produits alimentaires ont significativement augmenté dans certaines zones, notamment, en Afrique subsaharienne et en Asie centrale suite au renchérissement des céréales telles que le blé et le maïs. Dans les pays émergents et en développement, les prix à la consommation augmenteraient de 9,5% en 2022 contre 5,9% un an plus tôt. Dans les pays avancés, le niveau général des prix s'établirait à 6,6% en 2022 contre 3,1% en 2021. En 2023, dans un contexte d'anticipation d'une politique monétaire moins accommodante, les pressions inflationnistes devraient se poursuivre mais dans une moindre mesure avec un niveau attendu à 3,3% dans les pays avancés et à 7,3% dans les économies émergentes.

Pour ce qui est du **cours du pétrole** en 2022, la tendance haussière devrait se poursuivre avec le maintien des sanctions imposées par l'Union européenne au pétrole russe. De plus, les anticipations des sept (07) pays exportateurs de pétrole, sur l'introduction d'un prix plafond sur l'exportation du pétrole russe, a exacerbé les cours de l'or noir. Ainsi, selon les prévisions du FMI publiées en juillet 2022, le cours du baril de pétrole (WTI) devrait progresser de 50,4%, passant de 69,1 dollars en 2021 à 103,9 dollars en 2022. En revanche, en 2023, le cours du baril s'établirait à 91,1 dollars, soit un repli de 12,3% par rapport à 2022. Concernant les cours des autres matières premières (hors combustibles), ils s'accéléraient en liaison

avec la hausse des produits pétroliers pour atteindre 10,1% en 2022 avant de se replier de 3,5% en 2023.

Quant aux marchés financiers mondiaux, la plupart des banques centrales misent sur des politiques monétaires moins accommodantes pour atténuer le relèvement des prix. Ainsi, la hausse des taux d'intérêt par les institutions financières devrait, d'une part, augmenter le revenu net de ces dernières et, d'autre part, engendrer des pertes sèches en raison de la diminution du nombre de prêts accordés et de l'augmentation des défauts de paiement. Le resserrement des conditions financières exercerait des pressions sur les positions budgétaires et extérieures des pays émergents et en développement et devrait entraîner un renforcement du rôle de soutien des institutions multilatérales dans les années à venir. Avec la hausse des taux d'intérêt dans les pays avancés et le resserrement des conditions financières au niveau mondial, la vulnérabilité de la dette et les risques de financement augmenteraient pour les émetteurs de titres des pays émergents ; le resserrement étant particulièrement marqué pour les émetteurs moins bien notés par les agences de notation.

I. LES DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS

I.1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU SÉNÉGAL EN 2021

L'activité économique interne s'est redynamisée en 2021 à la faveur de la conjonction de plusieurs facteurs, notamment, une meilleure maîtrise de la pandémie de la Covid-19 découlant de la campagne de vaccination contre la propagation du coronavirus. L'économie est ainsi revenue sur un nouveau sentier de croissance soutenue par un environnement interne et externe beaucoup plus favorable. L'environnement économique interne a été soutenue, d'une part, par les effets induits de la politique conjoncturelle adossée sur le programme de résilience de l'économie sénégalaise (PRES) un an plus tôt et, d'autre part, par la relance des investissements structurants dans le cadre de la poursuite de l'exécution des projets et programmes du PSE inscrits dans le

Plan d'actions prioritaire ajusté et accéléré (PAP2A). La consolidation des acquis à travers la réalisation des réformes relatives, notamment, à la deuxième phase du « compact with africa », la stratégie de recettes à moyen terme (SRMT), la modernisation de l'administration (PAMA) et le développement des PPP a contribué à maintenir le dynamisme de l'activité économique.

Au total, l'activité économique est estimée en hausse de 6,1% en 2021 contre 1,3% en 2020. Cette reprise est liée à la forte progression de l'activité économique dans les secteurs secondaire (+10,9%) et tertiaire (+5,7%). En revanche, le secteur primaire s'est inscrit en retrait de 1,0%.

Dans le **secteur primaire**, le repli de la croissance de l'activité en 2021, comparativement à 2020, s'explique principalement par les contreperformances des sous-secteurs de l'agriculture et de la pêche. L'activité du secteur a chuté de 1,0% en 2021 contre une hausse de 12,8% en 2020.

Le **sous-secteur agricole** et des activités annexes a connu une campagne perturbée en liaison avec le démarrage relativement tardif de la saison des pluies. Cependant, les mesures prises par l'Etat ont amoindri les effets négatifs des déficits pluviométriques dans certaines zones. En effet, l'État a mis à la disposition des agriculteurs des intrants de qualité ainsi que des matériaux agricoles adaptés dans le cadre du renforcement de la productivité agricole, en sus de privilégier la sélection des variétés à cycle court et adaptées à la sécheresse pour les

céréales et les légumineuses. Ces efforts ont davantage été soutenus par les réformes entreprises par l'État dans la filière rizicole, notamment, dans le cadre de la poursuite du Programme national d'Autosuffisance en Riz (PNAR). Toutefois, la production céréalière est ressortie avec une baisse en 2021 imputable à la conjonction de plusieurs facteurs, notamment, au repli des surfaces cultivées, à la mise à disposition tardif de l'engrais et à la faible pluviométrie. En effet, d'après les résultats des estimations de la Direction de l'Analyse, de la Prévision des Statistiques agricoles (DAPSA), la production céréalière a été évaluée à 3.480.156 tonnes en 2021 contre 3.640.545 tonnes en 2020, soit une baisse de 4,0%. Cette contreperformance s'explique par la baisse de la production de mil estimée à 1.039.866 tonnes en 2021, soit une baisse de 9,0% par rapport à la campagne agricole 2020/2019. La production de riz est estimée à 1.326.618 tonnes en 2021, soit un repli de 2,0% par rapport à 2020. Les productions de maïs et de sorgho sont évaluées à 754.651 tonnes et 352.434 tonnes, soit des replis de 1,0% et 7,0% respectivement. S'agissant de la culture industrielle, la production d'arachide, qui a singulièrement souffert de la baisse des surfaces cultivées (-0,8%) et des rendements (-5,7%), s'est établie à 1.678.185 tonnes, soit une baisse 9,0% par rapport à 2020. En revanche, le sous-secteur a tiré profit du renforcement de la production horticole avec le démarrage de l'exploitation de nouveaux domaines agricoles communautaires (DAC). En effet, selon les estimations de la Direction de l'horticulture, la production de fruits et légumes est passée de 1.519.784 tonnes en 2020 à 1.583.661 tonnes en 2021, soit une progression de 4,0%. Ce regain est à mettre en liaison, d'une part, avec la production de légumes (+5,0%), soutenue par la production d'oignon (+6,0%), de tomates (34,0%) de patates douces (+20,0%) et, d'autre part, la production de fruits (+1,0%), notamment de mangues (+1,0%). Globalement, le sous-secteur agricole est ressorti en baisse de 2,0% en 2021 contre une hausse de 18,8% un an plus tôt.

Les activités d'**élevage**, pour leur part, ont connu une reprise, suite à la levée des mesures restrictives dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, notamment, l'ouverture des frontières, des hôtels, des bars et des restaurants ainsi que la reprise des cérémonies religieuses, socio-culturelles et familiales. En 2021, le sous-secteur est estimé en hausse de 2,4% en 2021 contre 4,4% un an plus tôt. Ce sous-secteur a bénéficié des efforts de l'État dans le cadre de la poursuite du programme d'appui à l'autosuffisance en moutons tabaski (PRONAM), du programme de développement des cultures fourragères (PDCF) et du projet d'appui au développement de la filière laitière (PRADELAIT).

Nonobstant les effets de la Covid-19, le sous-secteur de la **pêche** semble, de plus en plus, confronté à la raréfaction des ressources halieutiques en enregistrant une

contreperformance. En effet, sur l'année 2021, une baisse de 12,1% de l'activité de pêche est notée, en liaison aussi bien avec la pêche artisanale (-11,9%) qu'industrielle (-13,1%). Pour la pêche artisanale, les prises médiocres sont liées à la contraction des débarquements dans les régions de Thiès (-26,0%), de Saint-Louis (-13,1%), de Louga (-31,0%) et de Kaolack (-27,6%), en raison de la baisse des efforts de pêche et de la rareté progressive de certaines espèces. Pour sa part, la baisse des captures industrielles, essentiellement constituées de « sardinelle, maquereaux, chinchards » (-86,2%) et de « thon » (-31,3%), est consécutive au repli des entrées de bateaux au niveau du port de Dakar (3699 navires en 2021 contre 4274 navires sur l'année 2020).

En 2021, le **secteur secondaire** s'est redressé de 10,9% après le choc lié à la pandémie de la Covid-19 avec une contraction de 0,4% l'année d'avant. Ce dynamisme est soutenu par la poursuite de l'exécution des projets structurants du Plan Sénégal émergent avec la mise en œuvre du PAP 2A et la reprise des sous-secteurs touchés par la crise sanitaire. Ainsi, les activités du secteur secondaire ont fortement favorisé l'accélération de la croissance économique du PIB après le ralentissement en 2020, avec une contribution à la croissance de 2,5 points. Ce redressement est porté principalement par les industries agroalimentaires, les activités extractives, les industries de fabrication des matériaux de construction et les BTP.

Les **extractives** ont bénéficié de la nouvelle stratégie de relance du sous-secteur articulée autour de l'accélération, entre autres, de l'exploitation aurifère, du zircon et des phosphates. En conséquence, l'exploitation de l'or s'est renforcée à la faveur de la reprise de certains gisements, notamment, Karakhéna, de la construction de la mine d'or au périmètre de Boto de Agem et de l'augmentation des réserves de *Sabodala Gold Operation (SGO)*, en plus de la mise en œuvre du projet d'encadrement de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or. A cet effet, la production d'or est passée de 12,4 tonnes en 2020 à 15,8 tonnes en 2021. Egalement, la production de sable minéralisé (l'exploitation du zircon et de l'ilménite) s'est vue renforcée de 6,5% en 2021. La production de phosphate a également progressé de près de 16% après le repli enregistré en 2020. Toutefois, elle n'a pas encore atteint son niveau d'avant crise. Au total, les activités extractives se sont revigorées de 25,3% en 2021 contre une baisse de 1% en 2020, soit une contribution de 23,6% à la croissance du secteur secondaire.

L'industrie agro-alimentaire s'est renforcée de 8,6% en 2021 après un repli de 1,2% un an auparavant. Cette reprise est favorisée principalement par les bonnes performances de la production de corps gras alimentaires sur la trituration de l'huile brute d'arachide, du travail de grains et de la production de farine impulsé par les bonnes productions de céréales ainsi

que la bonne tenue des activités d'abattage et de transformation de viandes. Cependant, les activités de conservation et de transformation de poisson se sont maintenues en repli de 0,1% en 2021 après celui de 2020 de 22,8%, en liaison avec les difficultés que connaissent les activités de pêche sur la même période. Les industries agro-alimentaires ont contribué à hauteur de 26,9% à la croissance du secteur secondaire.

L'activité de **raffinage** a connu une légère reprise en 2021 après trois (03) années successives de baisse. En effet, l'activité a profité des cours favorables du Brent pendant la crise avec le renforcement des importations de pétrole brut. Par ailleurs, cette timide reprise serait expliquée par la restructuration en cours de la Société africaine de raffinage (SAR), principale entité du secteur, qui est en pleine mutation pour accueillir les premiers barils de l'exploitation pétrolière au large des côtes sénégalaises. L'activité s'est confortée de 5,9% en 2021, soit une contribution de 0,8% de la dynamique du secteur secondaire.

S'agissant de la **fabrication des produits chimiques de base**, l'activité a crû de 9,8% en 2021, suite à la contraction de 4,4% en 2020. La fabrication de produits chimique a tiré avantage de la demande mondiale de fertilisants et de l'acide phosphorique en phase avec la reprise économique d'après crise. A cet effet, la production d'acide phosphorique, essentiellement destinée à l'exportation vers l'Inde, s'est accrue de 11,3%.

Pour ce qui concerne la **fabrication des matériaux de construction**, les industriels de la cimenterie ont vu leur carnet de commande se consolider en 2021, malgré la hausse continue des prix du ciment, notamment, sur le volet demande étrangère. En effet, cette dernière s'est fortement consolidée avec le renforcement de la demande en Gambie en particulier, qui vient augmenter les pertes de part de marché au Mali. Au plan interne, les ventes locales de ciment se sont consolidées de 15,6% à la faveur de la vigueur de la demande privée des ménages et de la poursuite des grands travaux de l'Etat en l'occurrence, la finalisation de la Voie de Dégagement Nord, la poursuite des aménagements du pôle urbain de Diamniadio ainsi que les programmes d'habitat social et des Zones économiques spéciale (ZES). Au total, les activités de Fabrication de matériaux de construction et les activités de Construction se sont consolidées respectivement de 15,3% et de 15,6% en 2021, soient des contributions respectives de 3,1% et de 11,6% à la valeur ajoutée du secteur secondaire.

La production d'**électricité**, pour sa part, s'est réconfortée de 7,1% en 2021 contre 5,9% en 2020, répondant ainsi la demande locale. En effet, la dynamique de la production d'électricité reflète la bonne évolution des ventes d'électricité sur toutes les tranches : les consommations en basse tension se sont consolidées de 4,9% à la faveur d'un renforcement de sa clientèle (+12,0%) ; la tranche « moyenne tension », s'est relevée de 2,9%, en liaison avec

l'augmentation de nouveaux adhérents (+3,7%) combinée à une reprise de l'activité industrielle dans son ensemble ; et, enfin, sur la « haute tension », la distribution d'électricité a progressé de 53,5%, entre 2020 et 2021, du fait, en partie, du renforcement du portefeuille clientèle de deux (2) nouveaux grands clients. Par ailleurs, l'offre d'électricité s'est consolidée d'une puissance de 60 mégawatts, en 2021, grâce à la mise en service de deux (2) centrales solaires¹, à la faveur notamment du nouveau cadre réglementaire intégrant des producteurs privés d'électricité.

S'agissant de la branche « **Eau, assainissement et traitement des eaux** », l'activité s'est renforcée de 4,2% en 2021 contre 11,8% en 2020. La progression des activités dans la branche est expliquée par le renforcement de la demande progressive d'eau, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural accompagnée par les efforts de l'Etat à la réalisation des ODD relatifs à l'accès à l'eau potable. L'offre du secteur s'est également améliorée à la faveur de la poursuite de l'exécution des projets inscrits dans le cadre de la poursuite du PUDC et du PEPAM, de l'appui de l'OFOR ainsi que de la mise en service de l'usine de KMS3. Au titre des projets d'assainissement, d'importants programmes, notamment, le programme national de lutte contre les inondations et le renforcement des systèmes à égouts avec les réalisations de Promo-Villes visant à améliorer l'assainissement, se poursuivent.

Au niveau du secteur **tertiaire**, après le repli observé en 2020, l'activité économique s'est nettement redressée en 2021, en liaison avec la levée de la quasi-totalité des restrictions qui étaient liées à la propagation de la pandémie de la Covid-19. Globalement, la croissance du secteur tertiaire est ressortie en hausse de 5,7% contre un repli de 0,1% en 2020. Cette reprise est soutenue par les performances de l'« information et communication » (+11,6%), du commerce (+6,2%), des activités immobilières (+4,1%), des « activités artistiques, culturelles, sportives et récréatives » (+10,9%) et du transport (+10,8%).

Les **activités commerciales** ont bénéficié de l'effet de reprise à la suite de l'allègement des restrictions de déplacements des personnes et surtout des biens. Ce sous-secteur a aussi tiré profit de la relance de la demande mondiale, dans un environnement interne marqué par un regain de la quasi-totalité des activités économiques. Le commerce de gros et de détails a significativement progressé profitant des retombées positives du regain des principales activités économiques. Globalement, ce sous-secteur est attendu en hausse de 6,2% en 2021 contre un repli de 3,1% un an plutôt.

A la faveur du dynamisme de l'industrie et du commerce, le sous-secteur des **transports** s'est nettement relevé. La poursuite de la modernisation du PAD, qui fait face à

¹ IPP Scaling Solar Touba et IPP Scaling Solar Kahone

une forte concurrence dans la sous-région, a contribué à l'amélioration des activités portuaires. Au niveau du transport routier, l'activité économique éprouvée en 2020, en liaison avec la crise sanitaire du coronavirus, continue de bénéficier d'importants financements publics pour répondre à la demande de service de qualité. Dans cet élan, la mobilité urbaine a connu une amélioration en 2021 avec le bon rythme d'exécution du projet des dix-huit (18) autoponts. De plus, dans le cadre du projet de modernisation des taxis collectifs pour le transport urbain de proximité, un lot de véhicules a été remis aux transporteurs. Au total, la croissance de l'activité des transports est estimée à 10,8% en 2021 contre -9,2% en 2020.

D'importants efforts ont été menés par les autorités sénégalaises pour soutenir les services **d'hébergement et de restauration** à travers le fonds Force Covid-19 ainsi que le projet d'accompagnement visant à rendre le tourisme plus attractif pour les sénégalais. Ainsi, avec la levée progressive des restrictions, le sous-secteur affiche une reprise avec un taux de croissance estimé à 3,2% en 2021 contre un repli de 19,8% en 2020. A titre illustratif, une nette reprise a été constatée en 2021 avec un nombre de touristes évalué à 836.784 contre 454.450 en 2020.

Les **services financiers et d'assurance** ont tiré profit de la redynamisation de l'économie en répondant à la demande dont celle en produits d'assurance en rapport avec la relance des secteurs agricole et industriel. De plus, le retour progressif de l'État sur le marché financier intérieur depuis 2019 a soutenu le dynamisme du marché bancaire. Ainsi, le sous-secteur est ressorti en hausse de 3,7% en 2021, soit un ralentissement de près de 6,0 points de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Quant aux **activités immobilières**, elles sont restées dynamiques avec une progression estimée à 4,1% en 2021. Ce résultat est lié à la poursuite des programmes en cours d'exécution, notamment, à la périphérie de Dakar, en l'occurrence dans les zones urbaines de Diamniadio et de Lac Rose.

L'activité du secteur tertiaire a tiré profit également des performances des services **d'information et de communication**. En effet, la téléphonie mobile et le segment de l'internet mobile se sont maintenus sur une bonne tendance, à la faveur de la concurrence entre les différents opérateurs et de l'élargissement de la licence 4G à tous les opérateurs. En outre, les télécommunications ont bénéficié des services renforcés de nouveaux opérateurs dans la fourniture d'accès à Internet (**FAI**) et les opérateurs de réseaux mobiles virtuel MVNO. Ainsi, l'activité des services d'information et de communication est ressortie en

hausse à 11,6% en 2021, avec une amélioration des activités du sous-secteur des télécommunications dont la croissance s'est établie à 13,2% contre -3,5% en 2020.

Au titre de la demande en 2021, **la consommation finale** est estimée en hausse de 5,9% contre 2,3% l'année précédente, soutenue principalement par le segment privé (+6,0%). La consommation publique s'est renforcée en liaison avec la hausse de la commande publique captée par le secteur privé. Au total, la consommation finale représenterait 83,1% du PIB en 2021 contre 83,5% en 2020, ce qui porte le taux d'épargne intérieure à 16,9%, soit une amélioration de 0,4 point de pourcentage par rapport à 2020.

L'investissement, mesuré par la **Formation brute de capital fixe (FBCF)**, s'est améliorée nettement pour s'établir à 31,3% du PIB en 2021 (contre 29,5% du PIB en 2020). Ainsi, la FBCF affiche une progression de 10,7% en 2021 ; laquelle est impulsée par l'investissement public et la reprise de la composante privée en rapport avec la réalisation des investissements structurants dans le cadre du PAP2A à travers les zones économiques spéciales, l'amélioration de l'offre énergétique, le renforcement des IDE, la finalisation du projet TER et le démarrage du Bus rapide transit (**BRT**), le renforcement de l'assainissement avec le PROMOVILLES, l'exécution des domaines agricoles communautaires (DAC), etc...

Globalement, la demande intérieure est ressortie en hausse de 5,3% en 2021 contre 6,4% en 2020. Du côté de la demande extérieure, les importations et les exportations de biens et services se sont renforcées respectivement de 8,0% et 14,7% en 2021.

L'inflation, mesurée par l'Indice national des prix à la consommation (INPC), est ressortie à 2,2% en 2021 contre 2,3% en 2020. En effet, cette progression s'explique par le renchérissement des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+2,9%), du transport (+2,3%), des « meubles, articles de ménages et entretiens courant du foyer » (+2,9%). Toutefois, l'inflation s'est maintenue en deçà du seuil communautaire de 3,0%, retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

L'économie sénégalaise a enregistré des gains de **compétitivité** vis-à-vis de nos partenaires commerciaux durant l'exercice 2021. Ainsi, il ressort des gains de compétitivité estimés à 0,4%, imputables au différentiel d'inflation favorable (-2,5%), amoindri, toutefois, par l'appréciation du franc CFA par rapport à la monnaie des pays partenaires (+2,1%).

I.2. LES TENDANCES POUR L'ANNEE 2022

Les prévisions de 2022 s'annoncent de la CEDEAO vis-à-vis du Mali sur le moins reluisantes en raison des sanctions premier semestre de 2022, de la

persistance de la pandémie de la Covid-19 conjuguée aux incertitudes qui planent sur l'issue des tensions géopolitiques, notamment, la guerre russo-ukrainienne, et des conditions sécuritaires dans la sous-région avec comme corollaire des répercussions négatives sur les chaînes d'approvisionnement. Toutefois, l'activité économique interne devrait se stabiliser à la faveur des effets attendus des différentes mesures de soutien à l'économie nationale dans le cadre de la mise en œuvre effective des projets prioritaires structurants inscrits dans le PAP2A, notamment, dans le domaine agricole et pharmaceutique. La mise en œuvre des réformes de troisième génération inscrites dans le PREAC III ainsi que l'exécution en cours de la

seconde phase du compact MCA-Sénégal « Power to compact » seraient également d'un apport considérable dans le cadre de la relance de l'économie. En outre, la stratégie de recettes à moyen terme (SRMT), la modernisation de l'administration (PAMA) et le développement des PPP, contribueraient à maintenir le dynamisme de l'activité économique.

Globalement, l'activité économique est attendue en hausse de 4,8% en 2022 contre 6,1% en 2021. Ce ralentissement est à mettre en liaison avec la décélération de l'activité économique dans le secteur secondaire (+1,1%). Les secteurs primaire et tertiaire devraient se maintenir au même niveau (+6,0%).

Le **secteur primaire** devrait se relancer en 2022 à la faveur d'une bonne tenue attendue du sous-secteur agricole qui a bénéficié d'une bonne pluviométrie et des différentes mesures de soutien des autorités pour renforcer la production agricole. Malgré le repli attendu dans le sous-secteur de la pêche, il tirerait également profit de la dynamique attendue du sous-secteur de l'élevage. Au total, l'activité dans le secteur primaire est estimée en hausse de 6,0% en 2022 contre un repli de 1,0% en 2021.

Le sous-secteur **agricole et des activités annexes** devrait connaître une reprise en 2022 au regard de la bonne répartition spatio-temporelle de la pluviométrie. En effet, d'après les prévisions de l'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACIM), la saison des pluies 2022 sera globalement bonne et a été déjà marquée par une installation précoce des précipitations sur une bonne partie du territoire national. En outre, les mesures prises par l'Etat du Sénégal, dans le cadre du programme agricole pour la souveraineté alimentaire durable (PASAD), devraient également soutenir la performance de ce sous-secteur. En effet, l'État a mis à la disposition des agriculteurs des intrants de qualité, notamment, des semences écrémées et certifiées ainsi que des matériaux agricoles adaptés

dans le cadre du renforcement de la productivité agricole, en sus des directives prises dans le cadre de la protection des végétaux pour minimiser les attaques sur la production agricole. Ces efforts seront davantage soutenus par les réformes entreprises par l'État dans le cadre du programme national de relance de l'horticulture (PNRH) ainsi que la mise en exploitation des domaines agricoles communautaires (DAC). Globalement, tous ces efforts se traduiraient par un renforcement de la production céréalière de 12,7% en 2022, laquelle est expliquée par les fortes progressions attendues de la production de mil-sorgho (+11,5%), du riz paddy (+16,1%) ainsi que du maïs (+8,6%). Le sous-secteur agricole tirerait profit aussi de la performance de la production d'arachide qui est prévue en hausse de 5,8% ainsi que du dynamisme de la culture de coton en graine (+25,1%) et de niébé (+58,0%). Dans le même sillage, les productions de légumes et fruits sont attendues respectivement en hausse de 1,9% et 2,0%. Au total, l'activité du sous-secteur agricole devrait se relancer pour s'établir à 7,7% en 2022 après la contreperformance (-2,0%) enregistrée 2021.

Les activités d'**élevage** devraient rester dynamiques en 2022 à la faveur des efforts substantiels des autorités dans le cadre du Plan national de Développement de l'Élevage (**PNDE**), cadre de référence pour assurer la relance durable des filières animales. En effet, dans sa stratégie d'intervention dans le secteur de l'élevage, l'Etat a mis l'accent sur quatre volets à savoir : (i) le renforcement de la production animale ; (ii) le renforcement de la santé animale et la santé publique vétérinaire ; (iii) la commercialisation des produits animales et ; (iv) la bonne gouvernance administrative du secteur animalier. Selon les prévisions du Ministère de l'élevage et des productions animales, la performance du sous-secteur de l'élevage serait soutenue par les hausses attendues dans la production de bovins (+2,6%), d'ovins (+2,6%), de caprins (+35,0%), de volailles familiales (+14,0%) et de poussins industriels (+3,4%). Le sous-secteur bénéficierait également de la bonne tenue de la production de lait attendue à 287,9 millions litres en 2022. Par ailleurs, il se renforcerait aussi avec, notamment des efforts de l'État dans le cadre de la poursuite du programme d'appui à l'autosuffisance en moutons tabaski (PRONAM), du programme de développement des cultures fourragères (PDCF) et du projet d'appui au développement de la filière laitière (PRADELAIT). Globalement, l'activité du sous-secteur de l'élevage, est attendue en hausse de 3,1% en 2022 contre 2,4% un an plus tôt.

Nonobstant les effets de la Covid-19, le **sous-secteur de la pêche** semble, de plus en plus, confronté à la raréfaction des ressources halieutiques conduisant à une prévision de l'activité à la baisse (-0,6%) en 2022. La contreperformance attendue en 2022 est corroborée par les résultats déjà enregistrés sur le premier semestre qui font ressortir une contraction de

3,7%, imputable à la pêche industrielle (-13,8%) malgré la consolidation de la pêche artisanale (+1,8%). Le repli de la pêche industrielle est expliqué par une baisse des débarquements de bateaux dont le nombre a baissé passant de 1.978 navires sur le premier semestre 2021 à 1.571 navires sur la même période en 2022. En revanche, le volet artisanal a bénéficié des conditions météorologiques beaucoup plus favorables qui se sont traduites par des efforts substantiels de pêche, notamment, nocturne.

Avec un environnement mondial peu favorable et une conjoncture nationale peu reluisante, la contribution du **secteur secondaire** à la croissance du PIB en 2022 ressortirait à 0,3 point de pourcentage contre 2,5 points en 2021. En effet, l'activité du secteur secondaire serait fortement affectée par le resserrement des chaînes d'approvisionnement et le renchérissement des cours des matières premières et des produits de base. La croissance est projetée à 1,1% en 2022 contre 10,9% en 2021, soit un fort ralentissement par rapport à la première année de relance post Covid-19. Ce ralentissement serait expliqué principalement par les contractions relevées dans les activités extractives, le raffinage et la fabrication des matériaux de construction mais aussi par le tassement de l'activité dans les agroalimentaires.

Les **activités extractives** afficheraient une contraction de 3,1% par rapport à l'année précédente, sous l'effet principalement de la baisse projetée de l'extraction de l'or. En effet, celle-ci, avec un poids dans la branche d'environ 58%, devrait se replier en liaison avec la baisse de la demande mondiale et des cours² de l'or. Sur le 1^{er} semestre de l'année, la production d'or a reculé de 3,8%, en phase avec les conditions défavorables sur la demande et sur les cours de l'or. En revanche, sur la même période, les productions de sable minéralisé (zircon) et de phosphates se sont renforcées respectivement de 7,0%³ et de 7,3%.

L'activité de **raffinage**, pour sa part, afficherait une baisse plus prononcée après la reprise timide de l'année dernière. Sur les sept (07) premiers mois de 2022, il a été relevé des importations quasi-nulles de pétroles brutes. Cette orientation est en phase avec la croissance de l'activité du raffinage qui est ressortie en baisse de 48,6% en cumul à fin juillet 2022 comparativement à la même période en 2021. En conséquence, une contraction de l'ordre de 65,3% de l'activité de raffinage est attendue en 2022.

S'agissant de la **fabrication des matériaux de construction**, l'activité est également projetée en repli de 1,2% par rapport à l'année dernière, du fait, d'une part, des restrictions des ventes vers le Mali, consécutives aux sanctions de la CEDEAO vis-à-vis de ce pays sur le

² Source WEO Juillet 2022 : baisse attendue de 2%

³ <https://gco.eramet.com/news/gco-solides-performances-operationnelles-au-1er-semestre-2022-un-second-semestre-plus-incertain/#single/0>

premier semestre et, d'autre part, du relèvement du prix du ciment sur le marché intérieur. Sur les sept premiers mois de 2022, la production et les exportations totales de ciment se sont repliées respectivement de 2,5% et de 29,0%. La baisse des exportations est imputable, pour l'essentiel aux conséquences de l'embargo du Mali par la CEDEAO qui est le principal client du Sénégal dans la zone. En effet, les exportations de ciment vers le Mali ont chuté de 77,0% sur cette période. Par ailleurs, la conjoncture internationale sur les matières premières n'est pas aussi sans conséquence sur l'approvisionnement de produits de base, en particulier, le clinker et la houille qui sont des produits intermédiaires utilisés dans le processus de fabrication de ciment pour certaines cimenteries du pays.

Dans le sous-secteur de la **construction**, l'activité est attendue en ralentissement en ligne avec la contraction escomptée au niveau des industries de fabrication de matériaux de construction, malgré la poursuite de l'exécution des grands travaux de l'État, notamment, le BRT, le programme de construction des autoponts pour décongestionner les embouteillages dans les grandes artères, la poursuite des aménagements du pôle urbain de Diamniadio et le développement de celui de Lac Rose ainsi que les programmes d'habitat social. Sur les sept premiers mois de 2022, les ventes locales de ciment se sont consolidées de 2,6%, en glissement annuel, en dépit de l'augmentation du prix du ciment sur le marché intérieur. En prévision au terme de l'année 2022, l'activité de construction devrait croître de 2,8% contre 15,6% un an plus tôt.

En outre, la **fabrication de produits agroalimentaires** est attendue en hausse de 1,0% contre une croissance de 8,6% en 2021, soit un net ralentissement de plus de 7 points de pourcentage. Cette situation est le résultat des contractions des sous-branches telles que la fabrication de corps gras alimentaires (-12,5%), l'abattage, la transformation et la conservation de viande (-3,7%), la conservation et la transformation de poissons (-1,9%) et la transformation de produits à base de céréales n.c.a (-9,8%). Les replis relevés dans ces sous-branches relèvent en partie des difficultés d'approvisionnement en intrants, de la fermeture des frontières avec le Mali sur le premier semestre de 2022 mais aussi du relèvement des prix intérieurs des denrées de première nécessité. En revanche, d'autres sous-branches de l'agroalimentaire afficheraient des performances relativement meilleures, atténuant ainsi le ralentissement dudit secteur. C'est le cas de la branche « fabrication de produits laitiers et glaces alimentaires » qui bénéficierait d'un meilleur encadrement de la filière laitière, notamment sur le plan de la fiscalité, afin de réduire les coûts de production et renforcer la compétitivité des entreprises. La fabrication de « sucre, chocolaterie et confiserie » se maintiendrait également sur une bonne dynamique par rapport à l'année précédente (+9,8%

contre +10,8% en 2021). La conservation de fruits et légumes, devrait aussi se revigorer compte tenu des résultats observés sur les sept premiers de 2022 et se maintenir sur cette tendance en fin d'année avec une croissance attendue à 7,6% en 2022 contre 4,1% en 2021.

Dans le sous-secteur de l'**électricité et gaz**, l'activité s'est bien tenue sur les sept premiers mois de 2022 avec une consolidation de la production de 18,1% grâce à la vigueur de la demande locale et des exportations. En effet, les consommations en basse tension se sont consolidées de 14,4%, à la faveur d'un renforcement de la demande des ménages sur la période. Les offres sur la « moyenne tension » et la « haute tension » se sont respectivement renforcées de 11,7% et de 26,5% sur la période en 2022 comparativement à 2021. Les exportations d'électricité ont fortement augmenté sur cette période à la faveur de la demande de la Gambie. L'offre d'électricité s'est également bonifiée avec la mise en service en mai 2022 des centrales de Gouina (46 Mégawatts) et de Malicounda Power (125 Mégawatts), pour répondre à la demande soutenue aussi bien nationale qu'étrangère. Au total, la production d'électricité devrait se reconforter de 10,2% en 2022 contre 7,1% l'année précédente en liaison avec l'élargissement de l'offre au niveau des producteurs indépendants et du renforcement de l'accès à l'électricité aux populations.

Dans le secteur de l'**hydraulique et de l'assainissement**, l'activité ressortirait avec une hausse de 7,1% en 2022 contre 4,2% en 2021, avec le renforcement de la production d'eau depuis la mise en service de l'usine de KMS3 et de la poursuite de l'exécution des projets inscrits dans le cadre du PUDC et du PEPAM. Le volet assainissement connaît également des avancées notoires malgré les insuffisances relevées pour satisfaire la demande. Toutefois, des efforts ont été consentis à travers les importants projets et programmes mis en œuvre dans le secteur, notamment, le programme national de lutte contre les inondations et le renforcement des systèmes à égouts avec les réalisations de Promo-Villes.

S'agissant du sous-secteur de la fabrication de **produits chimiques**, l'activité s'est bien confortée sur les sept premiers de 2022, avec une progression de l'indice général d'activité de 7,5%, en glissement annuel. Le dynamisme de la production des industries chimiques est corroboré par la bonne tenue de la production d'acide phosphorique (+1,6%) malgré le repli de la production d'engrais de 26,7% sur la période sous-revue. Globalement, sur l'année 2022, la branche de la fabrication de produits chimiques afficherait une croissance de 4,9%, soit en ralentissement d'environ 5 points de pourcentage par rapport à 2021.

Le **secteur tertiaire** devrait poursuivre sa dynamique de croissance suite aux différentes mesures de soutien initiées par les autorités sénégalaises. Ce secteur bénéficierait de la bonne tenue de l'activité du secteur primaire, notamment, du sous-secteur agricole à

travers notamment les services de transport et commerciaux. Ainsi, l'activité du **secteur tertiaire** progresserait de 6,0% en 2022 contre 5,7% en 2021, soit une contribution estimée à 3,4 points de pourcentage à la croissance du PIB. L'essentiel des branches d'activités du secteur tertiaire contribuerait au renforcement du dynamisme attendu dans ledit secteur, notamment, le commerce, le transport, les services d'hébergement et restauration, l'information et la communication et les « services spécialisés, scientifiques et techniques ».

Les **activités commerciales** devraient rester dynamiques avec une hausse de 6,0% en 2022 contre 5,7% en 2021, sous l'effet d'un raffermissement de la demande, dans un environnement interne marqué par un relèvement conséquent des prix intérieurs. Cette prévision est corroborée par la bonne tenue de l'activité formelle en termes réels des ventes de détail (+7,6%) et de gros (+13,5%) sur les sept (07) premiers mois de 2022. L'activité de commerce tirerait aussi profit de la bonne orientation attendue du sous-secteur agricole avec des augmentations prévues pour les principales spéculations, notamment, le mil-sorgho, le riz, le maïs, l'arachide et les fruits et légumes.

Le sous-secteur des **transports** profiterait également de la reprise du dynamisme du secteur primaire, notamment, le sous-secteur agricole, du commerce et des retombées de l'exploitation commerciale du TER qui a débuté depuis le mois de janvier 2022. Le secteur devrait profiter des efforts des autorités sénégalaises pour réduire le déficit en infrastructures routières. A ce titre, plusieurs projets autoroutiers ont été achevés en 2021, notamment, le développement des corridors et aménagements du routier national dont un linéaire de 201 kilomètres a été réalisé et le désenclavement des zones à fortes potentialités économiques, à savoir le pont de Foundiougne et ses voies de raccordement ainsi que le pont de Marssassoum. Par ailleurs, depuis 2018, l'Etat du Sénégal s'est attelé à réhabiliter 1300 kilomètres de routes et 470 kilomètres de routes revêtues qui devraient accroître le niveau de service et de désenclavement. Au total, la croissance de l'activité des transports est projetée à 5,8% en 2022 contre 10,8% en 2021.

Relativement aux services **d'hébergement et de restauration**, ce sous-secteur est en train de se relever des suites de la pandémie à coronavirus. Le secteur profiterait d'ambitieux programmes initiés par les autorités dans le cadre du développement des infrastructures aéroportuaires ainsi que le développement de la sécurité et de la sûreté des transports. En plus, le programme de développement de l'offre touristique devrait booster la dynamique du secteur. Au total, la croissance des services d'hébergement et de restauration s'établirait à 6,2% en 2022 contre 3,2% en 2021.

Les **services financiers et d'assurance** suivraient la redynamisation de l'économie en répondant à la demande dont celle en produits d'assurance, mais également des mesures de soutien additionnelles de l'Etat dans le cadre du financement de l'économie. De plus, avec le retour progressif de l'État sur le marché financier intérieur depuis 2019, de bonnes perspectives sont attendues au niveau du marché bancaire. Ainsi, le sous-secteur ressortirait en hausse de 5,8% en 2022, soit un gain de près de 2,1 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Cette tendance est en ligne avec l'évolution, en glissement annuel, des crédits à l'économie qui est ressortie à 13% à fin juillet 2022.

Les **activités immobilières**, pour leur part, resteraient dynamiques avec une progression projetée à 3,7% en 2022 contre 4,1% un an plus tôt. Ce résultat reflèterait la poursuite des programmes en cours d'exécution, notamment, à la périphérie de Dakar, en l'occurrence dans les zones urbaines de Diambiadio et de Lac Rose.

L'activité du secteur tertiaire bénéficierait aussi des performances des services **d'information et de communication** soutenues par la dynamique de la téléphonie mobile et du segment internet. En effet, à fin juin 2022, la téléphonie mobile a augmenté en glissement annuel de 16,2% et le segment interne, pour sa part, s'est accru de 6,4% en 2022. Egalement, dans le cadre du PAP2A, les autorités ont initié une batterie de mesures afin de renforcer la dynamique du secteur de l'information et de la communication. Globalement, le secteur de l'information et de la communication est attendu en hausse de 12,5% en 2022 contre 11,6% un an plus tôt.

Par ailleurs, la bonne tenue des services de soutien au bureau, des activités à caractère personnel et des activités de la santé et de l'action sociale qui devraient progresser respectivement de 5,7%, 27,9% et 4,1% contribueraient également à maintenir le dynamisme du secteur tertiaire.

Au titre de la demande en 2022, la **consommation finale** se conforterait de 4,8% contre 5,9% l'année précédente, malgré la forte progression des prix intérieurs, ce qui continue de faire de la consommation un déterminant significatif de la croissance du PIB. En effet, elle devrait contribuer à 4,0 points de croissance, davantage tirée par la consommation privée dont la contribution sur la croissance devrait ressortir à 3 points de pourcentage. Au total, la consommation finale représenterait 83,9% du PIB en 2022 contre 83,1% en 2021, ce qui porterait le taux d'épargne intérieur à 16,1%, soit une détérioration de 0,8 point de pourcentage par rapport à 2021.

Pour ce qui est de la **Formation brute de capital fixe** (FBCF), elle s'inscrirait en hausse de 8,0% en 2022 contre une estimation de 10,7% en 2021, soit un net ralentissement

qui pourrait s'expliquer par la composante privée qui afficherait une hausse de 6,6% en 2022 contre 12,7%, en liaison avec le ralentissement des investissements dans le secteur des hydrocarbures dont le démarrage de l'exploitation est prévu en 2023. En outre, la FBCF publique, dans la logique de continuité de la mise en œuvre des projets structurants inscrits dans le plan de relance post-Covid-19 (PAP2A) ressortirait avec une hausse de 12,8% contre 4,1% en 2021. Globalement, le taux d'investissement s'établirait à 36,7% en 2022 contre 37,9% un an auparavant.

Au total, la **demande intérieure** progresserait, en termes réels, de 2,8% en 2022 contre 7,7% en 2021. Du côté de la demande extérieure, **les importations et les exportations** de biens et services sont projetées respectivement en hausse de 2,5% et 10,4% en 2022. Les importations seraient contraintes par le renchérissement des produits de base et les difficultés sur les chaînes d'approvisionnement. Par contre, le relèvement des exportations serait expliqué par la forte demande mondiale, en particulier en produits chimiques et sable minéralisé (zircon, titane).

Concernant **les prix**, le déflateur du PIB progresserait de 5,1% contre 2,4% un an plus tôt, en liaison essentiellement avec les secteurs primaire (+6,0%) et secondaire (+6,6%). Cette forte hausse reflète le renchérissement des intrants de production et est confortée par l'inflation, mesurée par l'indice national harmonisé des prix à la consommation (INHPC) observée sur les (07) premiers mois de 2022, qui ressort à 7,5% ; laquelle est expliquée singulièrement par la fonction « produits alimentaires » (+12,1%).

Pour ce qui est des échanges avec l'extérieur, ils se traduiraient par une dégradation du déficit du compte courant, passant de 2037,3 milliards de FCFA (13,3% du PIB) en 2021 à 2649,8 milliards de FCFA (15,7% du PIB) en 2022. Cette aggravation de 612,5 milliards de FCFA reflèterait, principalement, une accentuation du déficit de la balance des services (-732,5 milliards) et du solde du revenu primaire (-35,9 milliards de FCFA). Par contre, la balance du revenu secondaire devrait s'améliorer de 155,7 milliards de FCFA.

Le solde commercial s'aggraverait en liaison avec une augmentation des importations de biens (+1090,1 milliards de FCFA) plus accentuée que celle des exportations de biens (+381,8 milliards). La progression des exportations est liée à celle des ventes de produits pétroliers (+225 milliards), de produits halieutiques (+96,5 milliards), d'acide phosphorique (+106,4 milliards) et d'or (+75,3 milliards). Du côté des importations, la hausse attendue serait imputable aux achats de produits pétroliers (+678,7 milliards), de produits alimentaires (+251,3 milliards), de biens d'équipement (+293,5 milliards) et de biens intermédiaires (+208,6 milliards).

S'agissant du compte financier, l'excédent qui devrait se chiffrer à 2332,3 milliards de FCFA en 2022 ne permettrait pas de financer le solde déficitaire du compte courant et de capital et, par conséquent, le solde global de la balance des paiements afficherait un déficit de 88,5 milliards.

II. LES PERSPECTIVES POUR 2023

Pour ce qui est des perspectives en 2023, l'économie nationale, malgré les prévisions peu reluisantes de la conjoncture internationale par le FMI, devrait être principalement soutenue au plan interne par la production de pétrole et de gaz ainsi que ses effets induits sur l'économie nationale.

La Loi de finances initiale (LFI) 2023 devrait coïncider avec le point d'achèvement de la phase 2 du plan d'action prioritaires ajusté et accéléré (PAP2A) 2019-2023 et le démarrage de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières. La LFI 2023 devrait également s'inscrire dans un contexte de consolidation du cadre macroéconomique

II.1. LES OBJECTIFS

L'année 2023 devrait inscrire le Sénégal dans une nouvelle ère de pays producteur de pétrole et gaz. Toutefois, l'économie nationale fait face à des défis majeurs liés à la conjoncture internationale défavorable et, au plan interne, à la flambée des prix des produits alimentaires. L'activité économique au titre de 2023 devrait se consolider à la faveur des effets attendus des différentes mesures de soutien à l'économie nationale dans le cadre de la mise en œuvre effective

grâce à une politique budgétaire prudente. Aussi, le Sénégal s'est-il engagé, dans le cadre de la mise en œuvre du PSE, à promouvoir une croissance économique durable et inclusive, tirée davantage par le secteur privé. L'atteinte de cet objectif nécessite un cadre macroéconomique stable reposant sur des réformes ciblées, notamment, la mise en œuvre de la SRMT, pour une plus forte mobilisation des ressources intérieures, une gestion rigoureuse des finances publiques et une gestion plus efficiente des dépenses publiques. Pour maintenir la dynamique de croissance, le Sénégal promeut le développement de l'investissement privé à travers un programme ambitieux de projets stratégiques, matures et bancables.

des projets prioritaires structurants inscrits dans le cadre du PAP2A, notamment, dans les domaines agricoles, pharmaceutique. La mise en œuvre des réformes de troisième génération inscrites dans PREAC III ainsi que l'exécution de la seconde phase du compact MCA-Sénégal « Power to compact » seraient également d'un apport considérable dans le cadre de la relance de l'économie. Par ailleurs, l'économie nationale bénéficierait des retombées positives de la reprise de la

demande mondiale facilitée, d'une part, par une meilleure maîtrise de la maladie de la Covid-19 et, d'autre part, par la levée totale des mesures de restrictions de circulation des personnes et des biens. **Globalement, le taux de croissance du PIB réel est projeté à 10,1% en 2023**

contre une prévision de 4,8% en 2023. Cette croissance serait essentiellement tirée par le secondaire (+22,4%) et, dans une moindre mesure, par les secteurs primaire (+4,9%) et tertiaire (+6,7%).

Tableau 1: Évolution du taux croissance

	2021	2022	2023
Secteur Primaire	-1.0%	6.0%	4.9%
Secteur Secondaire	10.9%	1.1%	22.4%
Secteur Tertiaire	5.7%	6.0%	6.7%
Taxes sur biens et services	8.2%	5.7%	7.5%
PRODUIT INTERIEUR BRUT	6.1%	4.8%	10.1%

Source : DPEE/DGPPE/MEPC

Dans le **secteur primaire**, l'activité devrait décélérer avec une hausse de 4,9% en 2023 contre 6,0% en 2022, tirée par les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche dans une moindre mesure. Le secteur primaire qui représenterait plus de 15,1% du PIB, contribuerait à 0,7 point à la croissance en 2023.

Le **sous-secteur agricole** devrait bénéficier des efforts soutenus de l'Etat depuis des années dans la consolidation des acquis. Ces efforts ont trait à l'intensification des productions céréalières et vivrières doublée d'un renforcement de la productivité des cultures industrielles et horticoles et de la promotion d'un système pertinent de valorisation des productions agricoles. Par ailleurs, dans le cadre du Programme pour une autosuffisance alimentaire et une souveraineté alimentaire durable (PASAD), l'Etat du Sénégal entrevoit des mesures relatives, notamment, à (i) l'augmentation de la production et de la productivité alimentaire ; (ii) la diversification des spéculations et du système de production agricole ; (iii) le renforcement des services agricoles et ; (iv) l'amélioration de la gouvernance du secteur agricole. Enfin, dans le cadre des projets prioritaires inscrits dans le PAP 2A, il est prévu la mise en œuvre : (i) du projet d'appui au programme national d'autosuffisance en riz (PNAR 2023) ; (ii) du programme national de l'horticulture et ; (iii) du projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur (PROVALE/CV). L'objectif à terme est le renforcement de la production des principales spéculations telles que le riz, l'oignon, la

pomme de terre, l'arachide, le mil-sorgho et les produits horticoles. Dans ce contexte, l'accent serait particulièrement mis sur le maintien des actions au profit du sous-secteur en termes de mise à disposition d'intrants de qualité et à bonne date ainsi que sur la facilitation de l'accès des producteurs aux matériels agricoles pour rehausser la productivité agricole. L'effectivité des réalisations du PRODAC⁴, contribuerait, en outre, à améliorer la productivité des facteurs dans l'agriculture. Aussi, le renforcement de la maîtrise de l'eau à travers, entre autres, les aménagements hydroagricoles dans le Delta du fleuve Sénégal et la vallée de l'Anambé, constitueraient un atout majeur dans la réalisation des objectifs de production de riz et des produits horticoles. Au total, la croissance de l'agriculture et des activités annexes est projetée à 5,6% en 2023 contre 7,7% en 2022.

La croissance économique du **sous-secteur de l'élevage** est attendue en hausse de 3,9% en 2023 contre 3,1% un an plus tôt. Elle serait expliquée principalement par les différents projets et programmes soutenus par des réformes initiées par les autorités sénégalaises. En effet, l'Etat a initié sur la période 2023-2025, plusieurs projets et programmes, notamment : (i) le projet d'Appui au développement de la filière lait ; (ii) le programme d'autosuffisance en mouton ; (iii) le projet de développement de la culture fourragère ; (iv) le programme de renforcement de la protection zoo sanitaire ; (v) le projet régional d'appui au développement du pastoralisme au sahel et ; (vi) le programme de compétitivité de l'agriculture et de l'élevage. Tous ces projets et programmes seront adossés à la mise en œuvre de réformes, tels que, le code de la santé animale et de la santé publique vétérinaire ainsi que la fiscalité liée au lait local.

S'agissant du sous-secteur de **la pêche**, la reprise projetée en 2023 est à mettre sous le compte des efforts de relance des activités de production, de transformation, de mareyage et d'exportation des produits de la pêche et de l'aquaculture. Par ailleurs, le secteur de la pêche bénéficierait des projets et programmes sur la période 2021-2023 sur les volets aquaculture, économie maritime et gouvernance en rapport, notamment avec (i) le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la croissance économique et le développement local ; (ii) l'amélioration des services du transport, de la formation maritime et du renforcement la plateforme portuaire, avec des infrastructures et des équipements adaptés ; (iii) l'intégration des principes de gestion durable définie dans les politiques et programmes et ; (iv) le financement durable des investissements de soutien à la production et à la promotion des produits des pêches. Malgré les difficultés observées ces dernières années, le sous-secteur de

⁴ Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC)

la pêche devrait renouer avec une reprise timide de la croissance en 2023 qui s'établirait à 0,2% contre une baisse attendue de 0,6% en 2022.

Après le fort ralentissement imprimé pour l'année 2022, le **secteur secondaire** serait plus vigoureux en liaison essentiellement avec la contribution exceptionnelle attendue de l'exploitation du pétrole et du gaz en sus de la poursuite de la tendance positive des autres activités du secteur. En effet, le secteur secondaire connaîtrait un bond de 22,4% en 2023 contre 1,1% en 2022, soit une progression jamais atteinte par le passé. Cette orientation serait favorisée, entre autres, par la poursuite et la finalisation des projets structurants du Plan Sénégal émergent inscrits dans le PAP 2A, dans un contexte d'incertitudes liées toujours à la fin de la crise russo-ukrainienne dont les effets négatifs devraient s'atténuer dans le courant de l'année 2023. En effet, il est attendu une amélioration dans les chaînes d'approvisionnement et une détente dans l'évolution des cours de matières premières qui pourrait favoriser une désinflation. L'essentiel des sous-branches du secteur devront enregistrer des accroissements relativement considérables, à l'exception de la branche retraçant les activités de transformation, de conservation de produits halieutiques en phase avec l'activité de la pêche. A cela, s'ajoutent les attentes sur l'exploitation du pétrole et du gaz dont les premiers barils sont escomptés au courant de l'année. La branche « pétrole et gaz » afficherait une contribution de 13,3% par rapport à la valeur ajoutée du secteur secondaire. Globalement, le secteur secondaire contribuerait à hauteur de 5,2 points de croissance sur le PIB réel projeté en 2023.

Les **activités extractives**, hormis l'exploitation des ressources d'hydrocarbure, bénéficieraient du développement du hub minier régional du Sénégal avec l'amélioration du cadre réglementaire devant faciliter la mise en œuvre de la stratégie de relance du sous-secteur articulée autour de l'accélération, entre autres, de l'exploitation aurifère, du zircon et des phosphates, en sus de la relance du fer de la Falémé dont les négociations sont en cours avec de potentiels partenaires. A cet effet, l'exploitation de l'or se renforcerait à la faveur de l'augmentation des réserves de *Sabodala Gold Operation (SGO)*, de l'entrée en production de Sored Mines et de la mise en œuvre du projet d'encadrement et de promotion de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or. Par ailleurs, l'aboutissement des négociations pour le démarrage effectif de l'exploitation du gisement de zircon de Niafarang d'une capacité de production annuelle de 54 000 tonnes de minéraux lourds renforcerait davantage les activités extractives. Le développement de la filière phosphate /fertilisant reste aussi un enjeu majeur des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) pour améliorer l'offre aussi bien sur le marché local avec le développement du PASAD que sur le marché international avec les

prévisions de prix qui demeurent favorables. En somme, les activités extractives hors ressources d'hydrocarbures sont projetées en hausse de 5,0%. En outre, l'exploitation des ressources d'hydrocarbures, avec le démarrage effectif des projets de GTA et de Sangomar en 2023, devrait booster de manière considérable la valeur ajoutée du secteur secondaire sur la base d'hypothèses de production annuelle consignées dans le tableau 2 suivant.

Tableau 2 : hypothèses⁵ de pétrole et de gaz en 2023

Production annuelle		2023
LNG	TBtu	74
Condensate	mmboe	24
Domestic Gas	TBtu	3

Source : MPE

Globalement, les activités extractives sont projetées en hausse de 158,7% au total au titre de l'année 2023 contre un repli de 3,1% prévu en 2022.

La croissance vigoureuse des activités du secteur secondaire serait également soutenue par le redressement des sous-secteurs du raffinage et de la fabrication de matériaux de construction. En effet, l'**activité de raffinage** profiterait de la baisse attendue des cours du baril de 12,9% en 2023, en sus du redimensionnement de la Société africaine de raffinage (SAR) pour le traitement du pétrole brut de Sangomar pour mieux répondre au besoin du marché en carburant. L'activité de raffinage est projetée en hausse de 11,5% après une contraction de plus de 65% prévue en 2022. Cette reprise devrait également se poursuivre en phase avec la maturité des projets de structuration de la SAR pour une meilleure exploitation du pétrole brut de Sangomar. Quant à la **fabrication des matériaux de construction**, l'activité devrait se conforter de 5,3%, à la faveur des baisses attendues sur les cours des matières premières et de l'augmentation de la demande tirée par l'effet de reprise globale de l'économie et de la finalisation de projets structurants du PAP2A, notamment, le BRT, le renforcement du programme Promo-ville et l'avancement des travaux des 100 mille logements.

Outre ces projets structurants qui devront impacter l'activité de **construction**, les BTP seraient également marqués par la poursuite de l'exécution des grands travaux de l'État, en marge avec la fin de la mise en œuvre du PAP2A et la poursuite des aménagements du pôle urbain de Diamniadio et de Daga Kholpa. Le sous-secteur devrait également bénéficier de l'investissement des ménages dans les travaux de construction de logement suite notamment à

⁵ Un taux de réalisation de 62% a été appliquée sur les volumes et les valeurs

une bonne campagne agricole. En somme, le sous-secteur devrait s'accroître de 7,3% en 2023 contre une hausse de 2,8% en 2022.

Dans le sous-secteur de l'**électricité**, la réhabilitation des capacités de production de SENELEC se poursuivrait ainsi que l'élargissement du réseau de production et de distribution d'électricité, en particulier dans le monde rural, à la faveur de la poursuite de la mise en œuvre du deuxième compact du programme MCA. Le sous-secteur bénéficierait, par ailleurs, des avancées dans le domaine des énergies renouvelables ainsi que de l'amélioration de la qualité de service avec le renforcement des capacités de production avec les producteurs indépendants. La demande sur la haute tension sera davantage soutenue par le TER avec les extensions prévues entre Diamniadio et AIBD. Ainsi, le sous-secteur « électricité et gaz » devrait rester vigoureux en hausse de 7,6% en 2023.

Dans la fabrication de **produits chimiques de base**, l'activité se maintiendrait dans une dynamique de progression favorable, en tirant profit du nouveau programme agricole (PASAD) pour renforcer sa production de fertilisants, d'une part, mais aussi en rehaussant les exportations d'acide phosphorique dont la demande mondiale reste favorable, d'autre part. La branche profiterait davantage des prévisions favorables de la production de phosphate dont les marges sur le potentiel de production restent importantes. En outre, la mise en œuvre du projet Kébémér avec AFRIG pour un supplément de production 200 mille tonnes d'acide phosphoriques serait d'un apport considérable. Au total, la valeur ajoutée de la « fabrication de produits chimiques de base » est projetée en hausse de 5,7% en 2023, soit une accélération de 0,8 point de pourcentage par rapport à 2022.

S'agissant de la **fabrication de produits agroalimentaires**, elle devrait être plus vigoureuse que sur l'année précédente, en profitant du dynamisme de la production agricole et du sous-secteur de l'élevage. La reprise attendue avec la transformation et la conservation de viande mais également avec la production de corps gras alimentaires ainsi que la transformation des céréales devraient relever de façon substantielle la valeur ajoutée de la fabrication de produits agroalimentaires. En effet, l'activité d'abattage et de transformation de viande est projetée à 5,4% en 2023 après le repli de 3,7% enregistré en 2022. La fabrication de corps gras alimentaire, pour sa part, se conforterait de 5,4% en 2023 après la baisse de 12,5% estimée en 2022, sous l'hypothèse d'un bon approvisionnement des graines d'arachide par les huiliers en plus d'un contrôle rigoureux sur l'exportation dudit produit. La fabrication de produits alimentaires à base de céréales devrait également se reconforter de 6,0% en 2023 contre 0,8% en 2022, sous l'effet d'une bonne campagne agricole et d'une détente des chaînes d'approvisionnement qui améliorerait les importations de produits intermédiaires de base. En

somme, l'activité de fabrication de produits agroalimentaires ressortirait en hausse de 5,2% en 2023 contre +1% en 2022.

Le **secteur tertiaire** se renforcerait à la faveur de la bonne tenue des secteurs primaire et secondaire. Il bénéficierait, également, de la poursuite de la relance de l'activité dans les domaines les plus affectés de l'économie nationale et d'une conjoncture internationale beaucoup plus favorable. En somme, le secteur tertiaire progresserait de 6,7% en 2023 contre 6,0% en 2022. Toutes les branches d'activités contribueront au renforcement du dynamisme attendu dans le secteur, dans un contexte de reprise, particulièrement les activités qui ont été fortement impactées par la Covid-19, notamment, le commerce, le transport, les services d'hébergement et de restauration.

Les **activités commerciales** devraient poursuivre leur dynamisme avec une hausse de 6,2% en 2023, sous l'effet d'un raffermissement de la demande, dans un environnement de reprise de la quasi-totalité des activités économiques.

Le sous-secteur des **transports** devrait profiter de la reprise du dynamisme du secteur secondaire, notamment, de l'industrie, du commerce et de l'exploitation commerciale du TER. Le sous-secteur tirerait profit des efforts des autorités sénégalaises pour réduire le déficit en infrastructures routières et de la réhabilitation des routes. De même, il est attendu en fin 2023, l'opérationnalisation du projet Bus Rapid Transit (BRT). Parallèlement, le renforcement des dessertes d'Air Sénégal SA, la réhabilitation et la mise à niveau des aéroports régionaux consolideraient l'activité du transport. Au total, la croissance du sous-secteur des transports est projetée à 8,4% en 2023 contre 5,8% en 2022.

Les services **d'hébergement et de restauration** devraient poursuivre leur tendance haussière en 2023. En effet, le sous-secteur bénéficierait de la continuité de l'appui de l'État visant à rendre le tourisme plus attractif pour les sénégalais. Au total, la croissance du sous-secteur est projetée en hausse de 5,2% en 2023.

Quant aux **services financiers et d'assurance**, ils tireraient profit, d'abord, des facilités issues des différentes mesures de soutien des autorités, ensuite du dynamisme de l'économie afin de répondre à la demande dont celle en produits d'assurance, notamment, dans le secteur pétrolier et gazier mais également avec le développement du transport. Ainsi, le sous-secteur ressortirait en hausse de 5,9% en 2023, soit un gain de près de 0,1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Les **activités immobilières** devraient être portées, entre autres, par le projet des logements sociaux de l'Etat, notamment, celui des 100.000 logements sociaux et par la poursuite des programmes en cours d'exécution à la périphérie de Dakar, en l'occurrence dans

les zones urbaines de Diamniadio et de Lac Rose. Globalement, ce sous-secteur est projeté en hausse de 7,2% en 2023 contre une progression de 3,7% en 2021.

L'activité du secteur tertiaire profiterait également de la relance des services **d'information et de communication**. En effet, la téléphonie mobile et l'internet mobile devraient se maintenir sur une bonne tendance, à la faveur de la concurrence entre les différents opérateurs. Également, dans le cadre du PAP2A, les autorités ont initié une batterie de mesures afin de renforcer la dynamique du secteur de l'information et de la communication. A cet effet, le projet d'adressage numérique devrait davantage favoriser le commerce électronique. Le renforcement de l'utilisation de l'internet à travers le renforcement de la couverture nationale en 4G et de la fibre optique devrait davantage booster l'activité du sous-secteur des télécommunications. Ainsi, l'activité des services d'information et de communication est projetée à 7,7% en 2023, avec une amélioration des activités du sous-secteur des télécommunications dont la croissance devrait s'établir à 8,1% contre 14,7% en 2022.

Le secteur tertiaire bénéficierait également, de la bonne tenue des services de soutien au bureau, des activités à caractère personnel et des activités de la santé et de l'action sociale qui progresseraient respectivement de 8,2%, 8,5% et 6,5% en 2023.

Au titre de la demande en 2023, la **consommation finale** se conforterait de 8,2% contre 4,8% l'année précédente, dans un contexte de production de produits pétroliers soutenant de fait la croissance économique. Au total, la consommation finale représenterait 82,1% du PIB contre 83,9%, un an auparavant, ce qui porterait le taux d'épargne intérieur à 17,9%, soit une amélioration de 1,8 point de pourcentage par rapport à 2022.

L'investissement, mesuré par la **Formation brute de capital fixe** (FBCF), s'améliorerait nettement pour s'établir à 33,2% du PIB en 2023 contre 33,1% du PIB en 2022. Ainsi, la FBCF progresserait de 10,1% en 2023, essentiellement portée par sa composante privée qui profiterait de la réalisation des zones économiques spéciales, de l'amélioration de l'offre énergétique à travers la mise en œuvre du deuxième compact du programme MCC.

Globalement, la **demande intérieure** se consoliderait, en termes réels, de 7,1% en 2023 contre 2,8% en 2022. Quant à la demande extérieure, les importations et les exportations de biens et services sont projetées respectivement en hausse de 5,9% et 17,0% en 2023.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, est projetée en baisse et devrait s'établir à 2,3% en 2023 contre une prévision de 5,1% en 2022.

En 2023, la situation des **échanges extérieurs** se traduirait par une atténuation du déficit du compte des transactions courantes qui s'établirait à 2195,4 milliards de FCFA (11,5% du PIB) contre 2649,8 milliards de FCFA en 2022 (15,7% du PIB). Le déficit courant s'améliorerait grâce au solde commercial (+413,3 milliards), à la balance du revenu secondaire (+118,8 milliards), des services (+221,5 milliards) en liaison avec la baisse du poste relatif au fret et assurance.

L'amélioration du déficit commercial devrait s'expliquer par une hausse des exportations (+264,2 milliards) plus importante que celle des importations (+72,2 milliards). Les importations se renforceraient principalement grâce aux achats de biens intermédiaires (+117,1 milliards), de biens d'équipement (+81,3 milliards) et de produits alimentaires (+57,0 milliards). Par contre, cette orientation des importations serait atténuée par un fort repli des achats à l'étrangers de produits pétroliers (-282,2 milliards) en liaison avec le démarrage de l'exploitation du pétrole et du gaz mais aussi de la détente des cours des matières premières de base. S'agissant des exportations, la hausse projetée serait imputable aux ventes à l'extérieur de produits arachidières (+37,0 milliards), de produits pétroliers (+30,1 milliards), du titane et du zircon (+22,4 milliards), d'acide phosphorique (+21,7 milliards) et des produits divers (+181,7 milliards). En revanche, cette augmentation serait freinée par le repli des expéditions d'or (-32,7 milliards) et de produits halieutiques (-19,9 milliards). Le compte du revenu secondaire s'améliorerait en rapport avec les envois de fonds des migrants qui ressortiraient avec une hausse de 6,3% (+109,7 milliards) comparativement à 2022.

Le compte de capital devrait se renforcer de 11,6 milliards en s'établissant à 240,6 milliards en 2023. Le besoin de financement (+1954,8 milliards) traduisant la somme du solde du compte courant et de celui du compte capital, devrait être satisfait par l'excédent du compte financier qui se chiffrerait à 2140,5 milliards.

Au total, le solde global de la balance des paiements afficherait un excédent de 185,7 milliards en 2023 contre un déficit 88,5 milliards attendu en 2022.

II.2. LES POLITIQUES SECTORIELLES ET LES REFORMES CLÉS

Le Sénégal continue la mise en œuvre du PSE avec le PAP 2A, adopté suite aux effets négatifs de la Covid-19, et qui constitue le programme de relance de l'économie. La reprise économique post Covid-19 de 2021 s'est traduite par une forte croissance économique accompagnée, toutefois, d'un relèvement de l'inflation. Cependant, la conjoncture régionale et internationale de 2022 caractérisée notamment par l'embargo du Mali sur le premier semestre de 2022 et la guerre en Ukraine devrait avoir des répercussions négatives sur l'économie sénégalaise. Pour faire face aux effets négatifs de la crise ukrainienne et de la flambée des prix intérieurs, l'Etat a pris des mesures, confinées dans la LFR, qui concernent, entre autres, une accentuation des subventions à l'énergie et des mesures

fiscales et douanières liées à des suspensions de droits et taxes.

Par ailleurs, l'Etat poursuit sa politique de consolidation des acquis en matière de transformation structurelle dans l'inclusion sociale et territoriale en perspective de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières prévue au second semestre de 2023. A cet égard, la bonne conduite des politiques sectorielles ainsi que la poursuite de la mise en œuvre des réformes seront déterminantes dans les politiques de résilience et de relance indispensables à la bonne marche vers l'émergence.

II.2.1 LE SECTEUR PRIMAIRE

Dans la perspective de rendre la croissance plus résiliente et inclusive, le Gouvernement entend renforcer la mise en œuvre de sa politique dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Dans le domaine de l'agriculture, le programme agricole pour la souveraineté alimentaire durable (PASAD) devrait consolider les résultats agricoles obtenus sur la période récente. Dans le sous-secteur de l'élevage, l'objectif majeur demeure l'accélération du développement des filières animales dans une perspective de réalisation de la sécurité alimentaire et d'amélioration des revenus. Les défis sont tout aussi importants dans le sous-secteur de la pêche où la rareté de la ressource halieutique s'avère, à ce jour, comme étant l'une des principales conséquences de la surexploitation et de l'inefficacité des politiques

antérieures. Par ailleurs, le bon déroulement de l'hivernage avec une bonne répartition spatio temporelle de la pluviométrie présage de bon résultats dans le secteur agricole en 2022.

a. Les productions agricoles

L'agriculture, un des leviers essentiels de l'économie sénégalaise, amorce une trajectoire ascendante avec des performances record enregistrées durant ces dernières années malgré le faible repli de 2021. En effet, la première phase du PRACAS, mis en œuvre entre 2014 et 2017 et inscrit parmi les programmes structurants du PSE, avait anticipé, en retenant, à l'aide d'un système de ciblage par cercles concentriques glissants, des filières prioritaires devant être progressivement élargies à d'autres pour couvrir, à terme, toutes les principales filières agricoles du Sénégal. La deuxième phase du PRACAS qui couvre la période 2019-2023 devrait consolider les acquis de la première et améliorer les performances du sous-secteur agricole. La crise Covid-19 n'a finalement pas affecté le secteur agricole et, en 2020, la récession économique a été évitée, en partie, grâce aux performances agricoles.

En perspective, la mise en œuvre effective du programme agricole de Souveraineté alimentaire et durable (PASAD), formulé comme levier d'action de la politique sectorielle, devrait permettre de construire une agriculture productive, compétitive, diversifiée, durable et pourvoyeuse d'emplois décents. L'objectif global du PASAD est de contribuer à augmenter les revenus des producteurs, améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et impulser un développement économique et social. D'une manière spécifique, il vise à (i) augmenter la production et la productivité agricole, (ii) diversifier les spéculations et systèmes de production agricole, (iii) renforcer les services agricoles et (iv) améliorer la gouvernance du secteur agricole. Le PASAD est bâti sur trois (3) programmes phares à l'horizon 2025 qui concernent le Programme national d'Autosuffisance en Riz (PNAR25), le Programme national de Développement de l'Horticulture (PNDH25) et le Programme national de Relance et Développement des Cultures céréalières (PNRDC25). Les objectifs de production agricole totale à l'horizon 2025 prévus dans le PASAD sont de 5 463 500 tonnes pour les cultures céréalières, 2 685 000 tonnes pour les cultures industrielles et 4 761 710 tonnes pour les cultures horticoles.

Cependant, les risques actuels liés à la guerre en Ukraine ont provoqué un choc sur les fertilisants dont les prix devraient se renchérir considérablement en 2022. Les autorités en charge du secteur agricole ont toute de même rassuré les agriculteurs quant à la disponibilité des engrais.

b. L'élevage

L'élevage occupe une place centrale dans la vie des populations sénégalaises et contribue grandement à la réduction de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition des populations. En outre, le poids du sous-secteur de l'élevage, en 2021, par rapport au PIB et à la valeur ajoutée de l'agriculture au sens large ressort respectivement à 3,8% et 21,1%.

En perspective et pour se conformer aux orientations du PAP2A, le sous-secteur de l'élevage s'est fixé des priorités pour une relance durable des filières animales afin de contribuer à la souveraineté alimentaire et à l'emploi et l'insertion des jeunes. Les interventions ont ciblé les chaînes de valeur lait, viande et aviculture, le développement des cultures fourragères, le renforcement de la protection zoo sanitaire, la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes en élevage. Ainsi, les montants programmés pour le Projet d'appui au développement de la filière lait (PRADELAIT), le Programme national d'autosuffisance en moutons (PRONAM) et le Programme de développement des cultures fourragères ont été revus à la hausse compte tenu de leur importance. A ces projets prioritaires, s'ajoutent le Projet de Développement de l'Élevage en Casamance (PRODELEC), le Projet d'appui à la modernisation des filières animales (PROMOFA), le Projet de Compétitivité de l'Agriculture et de l'Élevage (PCAE) qui doit prendre en compte le recensement de l'Élevage et le Plan de relance de l'aviculture sénégalaise (PRAVIS).

Dans le cadre du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) dans sa phase II et du Projet de Développement Durable des Exploitations Pastorales au Sahel (PDEPS), il est envisagé l'amélioration de la disponibilité des ressources pastorales (eau et pâturage) et le renforcement de la chaîne de valeur lait. Pour ce qui est du Programme de Compétitivité de l'Agriculture et de l'Élevage (PCAE), les interventions cibleront, notamment, l'accroissement de la productivité des élevages laitiers et la mise en marché desdits produits.

c. La pêche et l'aquaculture

Les efforts de relance des activités économiques et sociales du secteur ont été poursuivis afin de le replacer sur la trajectoire de l'émergence. Ces orientations restent en parfaite cohérence avec la politique traduite dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSDPA) 2016-2023 et les stratégies sectorielles des transports maritimes.

Au Sénégal, les produits de la pêche et de l'aquaculture demeurent, pour des centaines de milliers de personnes, une ressource de première importance, qu'il s'agisse de l'alimentation, de la nutrition, des revenus ou des moyens d'existence. Ils assurent près de 70% des apports en protéines d'origine animale à travers une consommation moyenne annuelle de 29 kg par habitant. Le sous-secteur de la pêche contribue à 3,2% du PIB et 12% de la valeur ajoutée du secteur primaire. En 2021, la pêche a représenté le deuxième poste d'exportation du pays. La pêche continentale et l'aquaculture constituent aussi des leviers importants dans la satisfaction de la demande en produits halieutiques et la création de revenus et d'emplois en milieu rural.

Pour réaliser les objectifs de développement du sous-secteur de la Pêche et de l'économie maritime et concrétiser la vision déclinée, les quatre axes stratégiques d'intervention suivants ont été retenus dans les stratégies de développement : (i) la gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats, (ii) le développement de l'aquaculture, (iii) la valorisation de la production halieutique et aquacole et (iv) le renforcement l'essor portuaire et des services de transports fluvio-maritimes.

Afin de permettre aux acteurs du sous-secteur de la pêche de contribuer de façon optimale au développement économique et social, beaucoup de défis devraient être relevés. Il s'agit, entre autres, de la gestion durable des ressources halieutiques, de la valorisation des productions halieutiques, du développement de l'aquaculture et de la pêche continentale et de la mise en œuvre du programme de désenclavement, par voies maritimes, des régions naturelles du Sine-Saloum et de la Casamance.

d. La gestion des ressources naturelles et de l'environnement

L'objectif majeur de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement est de protéger et de maintenir les équilibres des écosystèmes afin d'asseoir les bases d'un développement économique et social durable et d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural. Le secteur de l'environnement et du développement durable a un caractère transversal et couvre l'ensemble des domaines de la vie économique et sociale.

La stratégie dans le secteur de l'environnement est déclinée dans la lettre de politique sectorielle qui traduit la volonté du Gouvernement de concrétiser sa vision sur le secteur. Au regard du diagnostic économique, social et des mutations observées sur notre environnement caractérisé par des opportunités de plus en plus limitées, il s'avère impératif d'opérer les ruptures qui permettront d'inscrire le Sénégal sur une nouvelle trajectoire de développement continu en phase avec une gestion rationnelle de l'environnement. Les orientations qui

guideront les initiatives à prendre pour traduire la vision en actions et résultats concrets pour le bénéfice du secteur riment avec des objectifs relatifs à la réduction de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, aux effets néfastes du changement climatique mais aussi à l'intégration des principes du développement durable dans les politiques publiques, à la gestion du cadre de vie et à la résilience des groupes vulnérables.

Ces objectifs sont opérationnalisés à travers quatre (04) programmes à savoir : (i) la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres ; (ii) la conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées ; (iii) la lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques et (iv) le pilotage, la coordination, le soutien aux services, l'amélioration des connaissances et la promotion du développement durable.

En perspective, la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), cadre de référence sur les changements climatiques, s'inscrit dans la vision prospective du PSE. Elle est en train d'être mise en œuvre à travers, notamment, (i) la séquestration de carbone liée aux secteurs de l'agriculture et de la foresterie ; (ii) la transition énergétique intégrant les énergies renouvelables pour améliorer l'efficacité énergétique dans la production électrique et dans les secteurs industriels, transport et résidentiel/tertiaire et (iii) l'amélioration de la gestion des déchets solides et liquides et des procédés industriels.

Pour la protection de l'environnement et le développement durable en général, d'autres projets comme le projet de gestion écologiquement rationnelle des déchets solides municipaux et déchets dangereux (PRODEMUD), le programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA) vont contribuer aux réalisations des travaux de protection de l'île de Gorée et de stabilisation des Corniches Est et Ouest de Dakar contre l'érosion côtière. Le projet ECOFRIDGE est conçu pour la promotion des équipements de froid écologiques et économes en énergie. Sur le plan des réformes, il est important de mettre en œuvre des conventions et protocoles sur les produits chimiques et l'adoption de textes réglementaires sur l'environnement.

II.2.2 LE SECTEUR SECONDAIRE

Dans le secteur secondaire, la politique du Gouvernement s'articule autour du développement du tissu industriel et du renforcement de la productivité et de la compétitivité des entreprises. Dans cette dynamique, le Gouvernement est déterminé à mener à terme son vaste programme dans le domaine de l'énergie, afin de réduire les coûts de production, mais également dans le secteur industriel par l'intermédiaire de la promotion de nouveaux pôles industriels et d'agropoles dans toutes les contrées du pays. L'industrialisation demeure la

principale priorité pour la transformation structurelle de l'économie et la résorption du chômage. La crise de la Covid-19 n'a pas été sans conséquences négatives sur le tissu industriel notamment à travers l'emploi et la chaîne d'approvisionnements en matières premières. Par ailleurs, l'inflation qui a accompagné la reprise post Covid-19 en 2021, a été exacerbée par la guerre ukrainienne ayant conduit, pour des entreprises, à une hausse des coûts de production.

a. L'énergie

Le secteur de l'énergie est un pilier incontournable dans l'atteinte des objectifs du PSE à l'horizon 2035. Dans ce contexte, principalement marqué par les perspectives d'accès universel à l'électricité et de production locale de gaz et de pétrole, les orientations suivantes sont déclinées dans la Lettre de Politique de Développement du Secteur 2019-2023 pour matérialiser la vision des autorités et permettre au secteur de jouer pleinement son rôle. Il s'agit, notamment, de l'accès à l'électricité avec une qualité et une continuité de service à moindre coût à travers la stratégie « Gas to Power », de la sécurisation de la production et de l'approvisionnement du pays en hydrocarbures, de l'accès durable des populations aux combustibles modernes de cuisson par l'utilisation de technologie efficace et innovante et du renforcement de la gouvernance, du financement, de la régulation et du suivi-évaluation.

En perspective, l'année 2022 devrait enregistrer une augmentation de la production d'électricité, avec la mise en service de 117,37 MW supplémentaires de la centrale solaire IPP Scaling Solar de Touba (35 MW), IPP Scaling Solar Kahone (25 MW) de 50 MW supplémentaire de KPS et 7,37 MW sur le Réseau Non Interconnecté de SENELEC.

Parallèlement, l'accès universel, dont le principal défi est de renforcer la disponibilité de l'électricité en milieu rural, a connu une relance en 2022 après le quasi stationnement noté en 2021. A cet effet, le taux d'électrification rurale s'établit à 58,2% et les initiatives de mobilisation de ressources se sont maintenues et ont abouti à des engagements de financements principalement de la Banque mondiale et de l'Union européenne qui viennent s'ajouter aux projets en cours notamment avec le deuxième compact MCA Sénégal 2.

Dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables, l'option inscrite dans la politique énergétique se concrétise avec 28,4% de part dans le mix énergétique, ce qui met le Sénégal en position de leader dans la sous-région.

Dans le domaine des hydrocarbures en amont, le développement des projets se poursuit pour maintenir les échéances de la production en 2023. Les activités de la phase de développement ont été engagées pour la mise en place des infrastructures qui seront utilisées

pour l'exploitation du gaz naturel. Ainsi, le démarrage de la production du gaz naturel de GTA est prévu durant le dernier trimestre de 2023. Quant au projet Yakaar-Teranga, il s'inscrit dans la stratégie « Gas to Power ». L'objectif est de satisfaire la demande croissante du pays en électricité à partir du gaz naturel offshore.

Par ailleurs, la mise en place aussi du dispositif relatif au contenu local dans le secteur des hydrocarbures à travers un comité national de suivi du contenu local (CNSCL) par décret n° 2020-2047 du 21 octobre 2020, permettrait également de favoriser l'augmentation de la valeur ajoutée locale, le développement des capacités nationales dans la chaîne de valeur des industries pétrolières et gazières mais aussi le relèvement d'une main d'œuvre locale qualifiée et compétitive.

En outre, la réforme du cadre légal et institutionnel du secteur de l'électricité propice à l'amélioration de la viabilité financière et à la bonne gouvernance garantirait une fourniture de l'électricité en quantité et en qualité afin d'atteindre l'accès universel à l'horizon 2025 ainsi que les objectifs du PSE avec une énergie abordable. Aussi, le nouveau cadre juridique à travers la loi n°2021-31 du 9 juillet 2021 portant Code de l'électricité met-il l'accent sur la nécessité de garantir l'approvisionnement en énergie électrique du pays au moindre coût avec l'introduction du gaz dans le mix énergétique et l'élargissement de l'accès des populations à l'électricité, notamment en milieu rural. Il vise également l'amélioration du processus de planification du secteur de l'électricité à travers la mise en place d'un plan intégré à moindre coût du secteur, la promotion des investissements importants pour le développement du secteur, le renforcement du rôle du régulateur et la transformation économique du pays.

Quant à la loi n°2021-32 du 9 juillet 2021 portant création, attribution et organisation de la Commission de régulation du secteur de l'Energie (CRSE), elle a pour mission de bâtir des règles et pratiques plus favorables à l'investissement privé afin d'atteindre les objectifs de développement du secteur. La loi a procédé à l'élargissement du champ d'application du régulateur aux activités aval des hydrocarbures et intermédiaire et aval gazier, aussi qu'au renforcement de son rôle, de ses pouvoirs de contrôle et de sanctions pour garantir la transparence dans la participation du secteur privé.

b. L'industrie

Le secteur industriel est le défi majeur du développement économique au Sénégal. Le Sénégal qui s'est désindustrialisé dans le temps devrait renouer avec le développement industriel afin de tirer pleinement profit du potentiel de croissance du pays et d'atténuer considérablement les problèmes de chômage. Cependant, le secteur reste confronté aux

contraintes liées au manque d'infrastructures, aux coûts élevés des facteurs de production, à la concurrence déloyale du secteur informel, à la réglementation du travail et à l'accès au crédit.

En droite ligne du PSE, la politique d'industrialisation du Sénégal s'inscrit sur une trajectoire conduisant à une transformation structurelle avec comme vision le développement « d'un secteur industriel diversifié et compétitif, pourvoyeur d'emplois et apportant une pleine contribution au développement inclusif et durable du pays, pour un Sénégal émergent à l'horizon 2035 ».

D'importantes avancées ont été enregistrées dans la mise en œuvre des projets du volet industriel du PSE, notamment les agropoles et les plateformes industrielles intégrées. En plus de ces projets dont la mise en œuvre avait été impactée par la Covid-19, les autorités en charge de l'industrie sont en train de réaliser des études de faisabilité sur d'autres projets phares du PSE tels que le pari industriel, le hub minier régional, les cuirs et peaux et Pharmapolis.

De plus, le Ministère a procédé à l'actualisation de la politique industrielle validée en octobre 2021. Cette actualisation avait pour objectif de prendre en compte les enjeux du développement des technologies et de l'innovation ainsi que l'exploitation optimale des ressources naturelles, notamment les importantes réserves de pétrole et de gaz révélées au Sénégal. Tirant les leçons de la Covid-19, la nouvelle politique industrielle s'appesantit sur une combinaison de stratégies de promotion des exportations et de valorisation des ressources naturelles. A ce titre, cette politique est articulée autour de quatre axes verticaux qui guident les choix et priorités pour le développement industriel d'ici 2035. Il s'agit, notamment de : (1) la transformation des matières premières agricoles, sylvopastorales et halieutiques ; (2) la transformation des ressources minérales et des hydrocarbures ; (3) le développement de l'industrie pharmaceutique et de la pharmacopée et (4) le développement des industries à forte intensité technologique et d'innovation. Elle est déclinée en trois (03) phases quinquennales dont la première couvre la période 2021-2025. La première phase est structurée autour de programmes prioritaires, comprenant chacun un ensemble de lignes d'actions et de projets, dont certains sont en cours de réalisation, comme les agropoles et la poursuite de l'installation des plateformes industrielles de Diamniadio.

c. Les mines

Le secteur minier, un des moteurs de la croissance économique, de création d'emplois et d'investissement directs étrangers est un des secteurs prioritaires du PSE et figure dans l'axe 1 « Transformation structurelle de l'économie et croissance ». Le Sénégal dispose d'un

énorme potentiel minier grâce aux phosphates, aux minéraux lourds, à l'attapulгите, aux matériaux pour construction et pour cimenteries, à l'or, au manganèse, au fer, aux matériaux de base, au zircon et au titane. Cependant, la contribution du secteur privé national est faible et les retombées économiques et financières pour les communautés locales demeurent également insuffisantes.

Au titre des réformes, l'adaptation d'un nouveau code minier (loi n°2016-32 du 8 novembre 2016) et son décret d'application (n°2017-459 du 20 mars 2017) ont vu le jour. Ce code est une réforme majeure visant l'établissement d'un meilleur rééquilibrage de la gouvernance des ressources minérales tout en maintenant l'attractivité du secteur et un partenariat mutuellement avantageux entre l'Etat, l'investisseur et les communautés hôtes. Ainsi, une restructuration de l'administration minière par le biais du décret n°2021-623 du 17 mai 2021 portant organisation du Ministère des Mines et de la Géologie a été faite afin de se conformer aux réformes engagées par l'Etat en vue de répondre aux exigences du PAP 2A. L'actualisation de la lettre de politique sectorielle de Développement (LPSD) a été opérée le 12 août 2021 et l'objectif est d'accroître la mise en valeur du potentiel minier du pays de façon responsable et durable au bénéfice de tous avec comme axes stratégiques l'amélioration du cadre institutionnel et légal, l'encadrement et la promotion des mines artisanales et le renforcement de la gouvernance du secteur minier.

En perspective, un programme « mines » a été mis en place. Il s'agit de la mise en œuvre du projet d'encadrement de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or et la mise en place d'un Centre intégré d'encadrement de l'exploitation minière artisanale, l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement du contenu local avec la plateforme électronique pour le suivi, l'adoption d'une nouvelle stratégie de développement du projet intégré des mines de fer de la Falémé. A cet effet, l'Etat s'engage à réhabiliter le réseau ferroviaire incluant l'axe Dakar-Tambacounda et construire le port de Bargny-Sendou pour faciliter la concrétisation dudit projet et la modernisation du contrôle et du suivi des opérations minières. En outre, la création d'un guichet unique pour l'instruction des titres miniers et la mise en place d'un portail transactionnel devraient permettre aux titulaires de titres miniers de suivre le niveau de traitement de leurs demandes et d'effectuer le paiement des droits et taxes dus. Toutes ces mesures concourent au développement d'un hub minier régional dont l'ambition est de faire du Sénégal le centre de référence des services miniers de l'Afrique de l'Ouest à travers la mise en œuvre d'une stratégie de pleine exploitation des ressources minières. De plus, les ciments de l'Afrique (CIMAF) projettent de

construire une nouvelle cimenterie au Sénégal qui produira également du clinker qui est jusque-là importé.

En matière d'exploitation à venir, figurent les quatre (4) projets miniers ci-dessous : (i) le projet aurifère de Massawa avec des réserves estimées à 2,6 millions d'onces pour une durée de vie initiale de 12 ans, (ii) le projet d'exploitation des minéraux lourds avec des réserves de 800 millions de tonnes de sable pour une production de 100 000 tonnes de zircon, (iii) le projet de production de 700 00 tonnes de titane et 20 000 tonnes de rutil, (iv) le projet de fer de la FALEME (MIFERSO) qui est en cours de relance et (v) le projet aurifère de BOTO en cours de développement.

II.2.3 LE SECTEUR TERTIAIRE

Dans le secteur des services, les efforts du Gouvernement en matière de renforcement des activités et de relèvement de la production et de la productivité, seront poursuivis conformément aux orientations déclinées dans le PSE. Le secteur tertiaire a été très affecté par la crise de la Covid-19, notamment les secteurs du tourisme et des transports. Toutefois, une reprise économique du tertiaire a été notée en 2021 et semble se poursuivre en 2022.

a. Les postes et télécommunications

Le secteur des télécommunications est composé de quatre (4) opérateurs dont un MVNO et des PME qui évoluent dans différents segments du secteur. Ces opérateurs concernent la téléphonie fixe et la téléphonie mobile. Ainsi, l'Autorité de Régulation des Télécommunications et Postes (ARTP), chargée de réguler le secteur, est une Autorité administrative indépendante dont le périmètre d'actions est régi par le Code des Communications électroniques. Le développement du secteur est une des priorités fixées par le PSE et est endossé par l'actualisation de la stratégie « SENEGAL NUMERIQUE SN 25 ». L'objectif global de cette stratégie est de favoriser une croissance soutenue du secteur des communications électroniques et des postes au Sénégal. Elle s'articule autour de trois axes prioritaires que sont (i) l'accès ouvert et abordable aux réseaux et services numériques ; (ii) l'administration numérique au service des citoyens et des entreprises et (iii) le développement d'une industrie du numérique innovante et créatrice de valeurs.

Ainsi, l'élaboration du plan stratégique 2022-2024 de l'ARTP, basé sur une consultation de l'ensemble des parties prenantes, a donné naissance à la définition et à la priorisation des axes relatifs, notamment, à (i) la garantie d'un marché équilibré, propice à l'innovation ; (ii) la promotion et l'encadrement de la réinvention de l'activité postale ; (iii) l'anticipation sur les mutations et innovations technologiques et économiques ; (iv) la

définition d'un cadre de coopération et de co-régulation à l'échelle nationale et régionale et (v) le renforcement de l'inclusion numérique par le développement des territoires.

Pour ce qui est des perspectives des communications électroniques, il est attendu la mise en œuvre d'un certain nombre de projets concernant, entre autres, (i) la mise en œuvre de l'aménagement numérique des territoires ; (ii) la mise en place d'un système d'informations géographiques des infrastructures des télécommunications du Sénégal ouvertes au public ; (iii) l'évaluation de la LSPD du Ministère et de la stratégie nationale de Cyber sécurité (SNC-2022) ; (iv) la finalisation de l'actualisation du cadre juridique des TIC et (v) l'élaboration d'un indice des prix des services de communication mobile.

Concernant le secteur postal, les perspectives portent, notamment, sur (i) le suivi du plan de restructuration du groupe SN La Poste ; (ii) la mise en place d'une plateforme de recueil de données du secteur postal (SI postal) ; (iii) l'actualisation du cadre juridique (Code des postes) et (iv) la revalorisation de la rémunération du service public.

b. Les transports

Le secteur des transports terrestres, en plus de son importante contribution au PIB, constitue l'un des piliers stratégiques du PSE. L'ambition de l'Etat est de considérer les transports non seulement comme un secteur de création de richesses, mais aussi d'appui aux autres secteurs de production dans le but d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et l'Agenda 2063. Ainsi, la LPS 2021-2025 en cours de validation, en parfaite harmonie avec le premier axe stratégique du PSE et particulièrement avec les orientations du PAP2A, indique les nouveaux objectifs définis dans le secteur des infrastructures de transports.

En ce qui concerne les projets d'infrastructures routières, un certain nombre de projets ont été achevés parmi lesquels : les routes Fadiara-Bakel, Tambacounda-Goudiry, la Boucle du Blouf, entre Tendieme-Thionck. Afin de limiter la pollution, faciliter la mobilité urbaine, lutter contre les embouteillages, l'Etat a favorisé le transport en masse grâce aux projets Train Express Régional (TER) dont la mise en service a démarré depuis janvier 2022 et Bus Rapid de Transit (BRT) qui est cours de réalisation. Ainsi, pour soutenir de façon efficace et durable la modernisation continue des transports publics et apporter un soutien aux opérateurs de transports, un fonds de développement des transports terrestres (FDTT), via le décret n°2021-323 du 03 mars 2021, a été mis en place. S'y ajoute la signature du décret n°2021-1507 portant création et fixant des règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence nationale de Sécurité routière (ANASER).

Au-delà de ces réalisations en 2021, sept (7) projets ont été achevés pour un global linéaire de 210 Km de routes revêtus dont trois (3) ponts. En plus, pour développer le réseau autoroutier, une poursuite de la mise en œuvre du programme autoroutier et l'exploitation de la gestion optimale des autoroutes a été réalisée.

En perspective, les projets envisagés par le secteur des transports sont en rapport, notamment, avec (i) l'entretien et la mise à niveau des corridors qui supportent 90% des trafics ; (ii) le soutien au développement de l'agriculture et du désenclavement avec le Programme de Désenclavement des Zones de productions Agricoles et Minières (PDZAM) ; (iii) le développement du réseau autoroutier (Mbour-Fatick-Kaolack, Dakar-Tivaouane-Saint-Louis et le prolongement de la VDN vers Lac Rose et VDN vers Diamniadio et (iv) la réhabilitation de la ligne de chemin de fer Dakar-Tambacounda en double voie UIC avec un port sec à Tambacounda et la mise en œuvre de la deuxième phase du Train express régional (TER) entre Diamniadio et AIBD constituent les projets phares pour ce qui concerne le réseau ferroviaire.

c. Le commerce

Le commerce comme canal d'acheminement des biens et services produits est un secteur important pour le Sénégal. Ainsi, l'intégration du commerce dans les stratégies nationales de développement représente un enjeu majeur. Par ailleurs, la transformation structurelle de l'économie passe par une bonne stratégie commerciale. A titre d'exemple, la production arachidière ne peut pleinement profiter aux agriculteurs qu'avec une campagne de commercialisation bien organisée. Au Sénégal, le commerce contribue pour 12,3% à la formation du PIB réel en 2021. Du fait des mesures de restrictions imposées par les autorités en vue d'endiguer la pandémie de la Covid-19, le commerce informel a été impacté en 2020 et la reprise économique en 2021 a permis une relance des activités commerciales.

Cependant, l'effet pervers principal du secteur du commerce est la concurrence déloyale des biens importés qui pèse sur le secteur industriel sénégalais. A titre illustratif, la vente d'articles d'habillement importés se fait au détriment de la destruction de certaines industries locales. Au Sénégal, la mission de la Direction du commerce intérieur (DCI) est de mettre en œuvre la politique commerciale de l'Etat. Ainsi, la DCI est chargée, entre autres, de veiller au libre jeu de la concurrence, de mettre en œuvre la législation et la réglementation applicables aux activités commerciales, de veiller à un approvisionnement correct et régulier des marchés et de contribuer à la politique de promotion du « consommer sénégalais ». Par ailleurs, afin de permettre l'écoulement de la production de certains produits tels que les

oignons, les carottes, la Douane, en collaboration avec l'Agence de régulation des marchés (ARM), institue le gel des importations de ces produits. En outre, l'Etat consacre, dans le cadre du projet mobilier national (PMN), une bonne partie de son mobilier au secteur artisanal national.

De plus, les défis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique commerciale concernent essentiellement (i) le renforcement des départements sectoriels en charge de la sécurité sanitaire des aliments, des synergies au niveau des plans d'action de contrôle et de surveillance entre tous les départements sectoriels concernés et des contrôles à la frontière ; (ii) la promotion de la communication sociale avec les associations de consommateurs ; (iii) la finalisation du Code de la Consommation ; (iv) le cadre de concertation permanent avec la présence de l'ensemble des départements sectoriels et (v) la réactivation de la Commission de Contrôle des Produits Alimentaires (CCPA) par des réformes fortes.

Dans le cadre de la lutte contre la flambée des prix intérieurs observée depuis 2021, un arrêté de fixation des prix au détail des produits a été pris le 03 septembre 2021 à la suite de la tenue du Conseil National de la Consommation (CNC). Les différentes mesures concernent des suspensions/réduction des taxes ou des droits de douanes.

En perspective, les actions sont projetées concernant, notamment, (i) la mise en place d'une centrale d'achats pour le blé avec les russes ; (ii) la demande d'un quota de 30.000 tonnes de blé par mois du Gouvernement sénégalais à la partie russe ; (iii) la suspension des droits de douane sur les tourteaux de soja ainsi que la taxe d'accises sur les corps gras et (iv) la suspension du prélèvement PROMAD de 3% sur les huiles brutes importées par les industriels (Sonacos, Oleosen et Med Oil) aux fins de raffinage, de conditionnement et de commercialisation au niveau local.

d. Le tourisme et les transports aériens

Les orientations stratégiques majeures du secteur du tourisme et des transports aériens définies dans le Plan Stratégique du Tourisme et des Transports Aériens (PSDTTA) 2020/2025 portent singulièrement sur la valorisation du patrimoine naturel et culturel du Sénégal, la proposition d'expériences touristiques, bien au-delà des sites existants, l'élaboration d'une stratégie marketing pointue, qui permettra de conceptualiser et de communiquer sur l'image de marque de la destination Sénégal. L'ensemble de ces orientations sont arrimées aux axes du PSE, précisément, l'axe 1.

Avec la survenue de la Covid-19 en mars 2020, une stratégie de résilience et de relance a été développée en collaboration avec la société gestionnaire de l'aéroport, l'agence

nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACIM). Dans ce cadre, la promotion du tourisme interne a été évoquée compte tenu de son importance sur l'activité économique de façon globale. Les secteurs du tourisme et des transports aériens ont été parmi les plus affectés par la pandémie de la Covid-19.

Ainsi les défis à relever dans le tourisme et le transport aériens se sont accentués et portent, entre autres, sur la réhabilitation des aéroports régionaux, la poursuite des travaux d'aménagement des zones touristiques intégrées pour diversifier davantage l'offre et assurer au Sénégal une destination touristique de référence. Dans la même veine, la redynamisation du plan sectoriel du micro tourisme, la redéfinition d'une stratégie adaptée sur le tourisme d'affaire, de découverte et d'écotourisme et la création d'une synergie d'intervention entre les acteurs locaux et les tours opérateurs étrangers et l'installation de grands hôtels dans le pays, consolideraient la dynamique du secteur touristique.

II.2.4 LE QUATERNAIRE

e. L'Éducation et la Formation professionnelle

L'éducation et la formation sont les principaux piliers pour atteindre l'essor harmonieux d'une nation dans le but de fournir un capital humain de qualité capable de répondre aux besoins de développement. C'est dans cette logique que s'inscrit le programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence (PAQUET). Son objectif est de participer aux résultats attendus du PAP2A. Néanmoins, cet élan a été freiné par la Covid-19 qui a impacté la qualité de l'éducation et la formation professionnelle.

Par conséquent, des stratégies ont été mises en place pour contrecarrer les impacts de la crise sanitaire. Elles ont concerné principalement le renforcement du dispositif du télé-enseignement et de l'évaluation des acquis des élèves ayant subi la fermeture des écoles et des séances de remédiation et un accompagnement rapproché des apprenants. Ces stratégies ont permis de renforcer l'utilisation du numérique dans les universités et centres de formation professionnelle et de mettre à niveau les élèves des classes intermédiaires.

En 2021, les taux de réussite au BFEM et au bac ont baissé en 2021, comparés à 2020 et se sont établis respectivement à 67,96% et à 48,4% contre 74,51% et 48,40% malgré l'atteinte des cibles. D'ailleurs, ce secteur fait face à de nombreuses difficultés telles que la non disponibilité du numérique dans certaines contrées, le manque d'appropriation des stratégies d'enseignement à distance, les retards notés dans les constructions des infrastructures scolaires et universitaires, les lenteurs dans l'approbation des marchés, les

difficultés dans la libération des contreparties de l'Etat, la faible implication du secteur privé et l'action timide des collectivités territoriales.

En perspective, la mobilisation de moyens financiers supplémentaires en 2023, via la mise en place des projets d'envergure notamment le projet d'appui au développement de l'éducation au Sénégal (PADES), le projet d'amélioration des performances du système éducatif (PAPSE), le projet d'appui au développement de l'enseignement moyen dans sa phase 2 (ADEM II) , l'élargissement des ISEP, les projets de formation professionnelle et d'actions concrètes pour la levée des appuis budgétaires sectoriels devraient permettre d'accroître le développement de ce secteur.

f. La Santé

La politique du Gouvernement en matière de santé s'inscrit dans la dynamique de l'atteinte des objectifs du Développement Durable (ODD) et du Plan Sénégal Emergent. Il s'agit d'assurer « Un Sénégal où tous les individus, tous les ménages et toutes les collectivités bénéficient d'un accès universel à des services de santé et d'action sociale de qualité sans aucune forme d'exclusion ». Ce plan vise trois interventions majeures que sont : (i) la gouvernance et le financement du secteur, (ii) l'offre de santé et d'action sociale et (iii) la protection sociale.

La survenue de la pandémie de la Covid-19 a révélé la nécessité, pour le secteur de la santé généralement d'accélérer le processus de mise aux normes de l'ensemble des structures de santé de base et de référence (plan quinquennal d'investissement). En effet, cela montre l'urgence de renforcer la disponibilité et la qualité des services de santé à travers le relèvement du plateau technique.

Depuis quelques années, dans le cadre du budget programme, le budget du secteur de la santé est scindé en trois programmes relatifs à la santé de base, à la santé de référence et au pilotage, à la coordination et à la gestion administrative.

En perspective, il s'agira de relever les défis qui concernent, notamment, (i) l'opérationnalisation des Directions régionales de la Santé et de l'Action sociale ; (ii) la poursuite de la mise aux normes des Pharmacies régionales d'approvisionnement (PRA) ; (iii) la poursuite de la formation des acteurs du système sur les réformes budgétaires ; (iv) la diversification des sources de préfinancement des achats de médicaments et produits essentiels (MPE) ; (v) le renforcement de la prise en charge des urgences avec le plan stratégique d'amélioration des urgences ; (vi) la révision des indicateurs de performance et

intégration du privé et de la qualité et la mise en place d'un système d'information hospitalier harmonisé et (vii) l'implémentation de la démarche qualité dans les hôpitaux.

g. L'Eau et l'Assainissement

Le secteur de l'eau et de l'assainissement constitue un enjeu important pour la construction d'un cadre de vie propice à l'amélioration des conditions de vie des populations. Ainsi, la mission du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA) s'articule autour de la promotion, de manière durable et équitable, de la gestion des ressources en eau ainsi que de l'accès.

Au titre des réformes, le sous-secteur de l'hydraulique rurale à travers l'OFOR, a attribué sept (07) délégations de service public (DSP) dont quatre (04) fonctionnelles. Sur directive du Président de la République, l'évaluation de la réforme de l'hydraulique rurale a été lancée avec l'appui financier de la Banque mondiale, les offres techniques sont ouvertes depuis juillet 2020 et leur analyse est en cours.

Concernant le problème d'autosuffisance en eau de Dakar, il sera résolu avec les projets de dessalement d'eau de mer aux mamelles, KMS3 et KMS4 au lac de Guiers, jusqu'à l'horizon 2035. S'agissant de la difficulté liée à la qualité de l'eau dans les zones affectées par la présence de fluor et de fer dans le sous-sol, des projets de défluorisation sont en cours (une station réalisée pour la ville de Fatick et une prévue pour la ville de Kaolack) et des projets de déferrisation terminés (station pour le point K qui traite les eaux des forages ferrugineux de Pout et une station à Kougheul)

Une étude de transfert d'eau dont l'analyse des offres techniques est en cours a été lancée par le MEA dans le cadre du Projet Eau et Assainissement en Milieu Rural (PEAMIR) financé par la Banque mondiale. Elle concerne un captage d'eau souterraine de qualité dans la zone de Malem hoddar en vue de son transfert vers les localités défavorisées des régions du bassin arachidier.

h. La Culture

Le Sénégal est un pays à fort potentiel culturel. Ainsi, la transformation structurelle de l'économie passe nécessairement par la stimulation du talent et de la créativité des artistes pour accroître la production culturelle et artistique. La politique nationale ambitionne de faire de la culture un « levier de développement, facteur de consolidation de l'identité nationale, de cohésion sociale et de rayonnement international du Sénégal à l'horizon 2023 ». Les orientations stratégiques sont les suivantes : (i) valorisation des industries culturelles et créatives ; (ii) valorisation du patrimoine culturel et promotion de la diversité culturelle ; (iii)

encadrement et développement du secteur de la Communication et (iv) développement institutionnel et organisationnel.

L'industrie culturelle n'a pas été épargnée par la pandémie de la Covid-19. En effet, les mesures de restriction ont entraîné la fermeture des lieux de spectacle et de divertissement ainsi que les boîtes de nuit. En outre, l'interdiction de rassemblements a plombé la production audiovisuelle. La fermeture des frontières a également conduit à l'annulation des tournées des artistes. Face à cette situation, une allocation de trois (03) milliards a été remise aux acteurs des arts et de la culture en guise de soutien.

Avec le budget axé sur les résultats, le document de programmation pluriannuelle des dépenses sur la période 2021-2023 présente trois programmes. Le premier est relatif à la promotion et à la valorisation des industries culturelles et créatives. Le programme II est lié à la promotion et la valorisation du patrimoine culturel. Le programme III vise le pilotage, la gestion et la coordination administrative.

i. Le Sport

Le sport est un des secteurs privilégiés du plan Sénégal émergent (PSE). En effet, l'axe 1 de ce plan prévoit d'en faire un levier important dans la croissance économique. Au niveau mondial, l'industrie sportive est devenue un secteur important de croissance et de création d'emplois. Dans la lettre de politique sectorielle, la vision consiste à établir un « système sportif accessible et performant qui contribue durablement au développement économique et social du Sénégal ».

Cependant, les contraintes inhérentes au secteur du sport sont liées, entre autres, à (i) la faiblesse du budget alloué au Ministère des sports, (ii) au déficit en infrastructures sportives, (iii) à l'insuffisant contrôle des nouveaux agents économiques du sport comme les agents de joueurs, les managers, les promoteurs et organisateurs de spectacles sportifs et (iv) à l'absence de données statistiques fiables sur le secteur.

Des efforts considérables ont été réalisés dans le domaine du Sport ces dernières années. Les travaux de construction des stades régionaux ont débuté notamment à Sédhiou, Kédougou et Kaffrine. Les projets de réhabilitation sont également réalisés dans les régions de Dakar et Thiès. En dehors des projets de construction et de réhabilitation, l'entretien et la maintenance des infrastructures sportives concernent les stades nationaux et régionaux.

Pour atteindre les objectifs visés dans le domaine du sport, des programmes sont prévus en rapport avec (i) la coordination, le pilotage et la gestion administrative ; (ii) le

développement de la pratique et des infrastructures sportives et (iii) le développement des ressources humaines et de la formation. En 2022, le Sénégal a inauguré le stade Abdoulaye Wade qui dispose d'une capacité de 50.000 places et qui devrait abriter certaines compétitions des jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) de 2026.

j. L'Urbanisme et l'Habitat

La pression démographique entraîne une forte urbanisation du Sénégal qui se traduit par un taux d'urbanisation qui est passé de 23% en 1960 à 45% en 2013. Dans le PSE, l'habitat est un des six (6) moteurs de la croissance économique dont les objectifs sont liés à l'accélération de l'offre en habitat social et au développement d'un écosystème de construction en vue d'atteindre 15 000 logements par an, en moyenne. Par ailleurs, les objectifs spécifiques concernent la création de pôles urbains avant 2023. Dans le contexte actuel de mise en œuvre de la phase 2 du PSE, les objectifs des autorités sont essentiellement la production de cent mille (100 000) logements sociaux en cinq (05) ans mais aussi de rendre les villes du Sénégal belles et attrayantes dans le cadre des programmes « Zéro déchets » et « Zéro bidonvilles ».

Par rapport au programme des 100.000 logements, la Caisse de dépôts et de consignations (CDC) a livré en 2022 la phase 1 de la cité CDC-Bambilor avec 264 villas sur un programme total de 400 villas. A terme, il est prévu 1.616 logements dans la cité CDC de Bambilor. A l'horizon 2025, la CDC ambitionne de livrer 6.000 logements. Par ailleurs, l'Etat su Sénégal a signé en 2021 un accord avec Locafrique pour un financement de 20 milliards répartis sur deux ans et qui entre dans le cadre de la construction de logements.

k. L'Emploi

Tenant compte de ses enjeux économiques, politiques et sociaux importants, l'emploi demeure la principale priorité des autorités publiques. Cependant, du point de vue conceptuel et au-delà du chômage, le sous-emploi, qui rassemble les individus qui travaillent en deçà de la durée légale de travail et qui seraient prêts à travailler davantage si l'occasion leur est donnée, est un indicateur important.

Dans le cadre du développement de l'entrepreneuriat, la délégation rapide à l'entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes (DER/FJ) a récemment fourni une assistance technique à des étudiants qui ont eu des idées de projets. Dans le même sillage, la DER/FJ qui avait initié le programme Nano Crédit en 2020 a dénombré, en 2022, plus de 100.000 entrepreneurs sénégalais qui ont pu bénéficier d'un financement.

Par la suite, le programme Emploi, transformation économique et relance (ETER) s'appuie sur le numérique et la technologie afin de créer des emplois. Le programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion socioéconomique des jeunes « xeyu ndaw ni », initié en 2021 ambitionne de créer 65.000 emplois et s'active dans l'apprentissage, la formation professionnelle, l'emploi, l'auto-emploi et l'entrepreneuriat des jeunes. Le montant global alloué à ce programme triennal se chiffre à 450 milliards. En avril 2022, le programme a généré 46.334 emplois, 12.200 bons de formation et financé 86.023 bénéficiaires. Le taux d'exécution du programme est estimé à 90%.

I. La sécurité des biens et des personnes

Le Sénégal est un îlot de paix dans un océan d'insécurité qui est grandissant dans la sous-région. Le terrorisme est un problème sérieux qu'il faut gérer convenablement. Par ailleurs, la sécurité intérieure constitue également un enjeu important du Gouvernement qui est déterminé à se doter de l'ensemble des moyens pour prévenir l'intégrité territoriale et la sécurité des biens et des personnes. A cet effet, les effectifs des forces de défense et de sécurité continueront d'être renforcés pour garantir un climat de paix, facteur important pour la bonne marche des activités économiques et la concorde nationale.

Du point de vue institutionnel, le Ministère de l'Intérieur intègre parmi ses grandes missions la sécurité intérieure sur l'ensemble du territoire national. Plusieurs stratégies ont été développées, notamment par la Police nationale, afin d'assurer la sécurisation des personnes et des biens, en rapport, notamment, avec (i) une veille permanente et une sécurisation à grande échelle ; (ii) une présence renforcée aux frontières ; (iii) une simplification et une facilitation des procédures administratives ; (vi) une intensification de la lutte contre la grande criminalité et (v) un renforcement des capacités opérationnelles. En outre, la création de l'Agence d'assistance à la sécurité de proximité a permis de renforcer le Plan National de Prévention et de lutte contre la délinquance (PNLD) en collaboration avec la police et la gendarmerie ainsi que les comités départementaux dudit plan.

Dans le cadre du maillage sécuritaire national, un nouveau sous groupement du GMI de Dakar dénommé « INTER COGIC » a été installé dans la banlieue dakaroise et sept (07) nouveaux commissariats de police à Dakar (Parcelles Assainies Unité 15, Golf sud, Diamaguene Sicap Mbao, Yeumbeul COMICO, Rufisque-Est, ZAC Mbao) ont été inaugurées en 2021.

m. La Protection sociale

La mise en place d'un système de protection sociale performant est en droite ligne avec la vision du PSE qui s'inscrit dans la dynamique d'une économie solidaire. Dans le même sillage, la stratégie nationale de protection sociale (SNPS) actualisée en 2016 s'inscrit également sur la période 2015-2035. La protection sociale est un des moyens de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités sociales.

Les instruments de sécurité sociale au Sénégal sont composés principalement des pensions de retraite des fonctionnaires gérés par le FNR et de celles des agents privés ou non fonctionnaires par l'IPRES. Par ailleurs, les quatre principaux leviers de la protection sociale définis dans le PSE sont le programme de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF), la Couverture Maladie Universelle (CMU), la carte de l'égalité des chances (CEC) et la mise en place d'un système commun de ciblage pour tous les programmes de filets sociaux à travers le Registre National Unique (RNU).

Dans la conjoncture actuelle marquée par la hausse des prix alimentaires et énergétiques liée à la reprise post Covid-19 et à la crise russo-ukrainienne, les autorités ont pris des mesures allant dans le sens de freiner l'inflation et, par conséquent, préserver le pouvoir d'achat des ménages. Les mesures, pour un montant de 150,9 milliards en 2021, concernent entre autres, les subventions du prix des intrants agricoles et du prix au producteur de l'arachide, la prise en charge des pertes commerciales liées à la vente de carburant et la compensation tarifaire pour l'électricité en zone urbaine et rurale. S'agissant des mesures fiscales et douanières, elles portent principalement sur la suspension de la TVA sur la farine de blé, la suspension des droits de douane sur le riz en brisures non parfumé, la réduction des droits sur l'huile de palme raffinée. Par ailleurs, l'Etat a fait aussi des transferts monétaires au profit des couches sociales démunies pour un montant de 43,4 milliards. Enfin, la revalorisation des salaires des fonctionnaires entre dans le cadre des mesures de protection sociale.

n. Autres composantes du Quatenaire

Le Gouvernement a conclu, depuis janvier 2020 un nouveau programme avec le FMI appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE). La cinquième revue de l'ICPE s'est déroulée du 5 au 17 mai 2022. Pour la performance au titre du programme, tous les critères de fin décembre 2021 ont été respectés, à l'exception de celui portant sur le plancher des recettes fiscales. Par rapport aux huit repères structurels dans le cadre des objectifs de réformes, quatre ont été mis en œuvre. En perspective, la mission a

recommandé de renforcer la résilience des finances publiques, de maintenir la viabilité de la dette publique, de parachever le cadre opérationnel de la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures, de promouvoir une croissance économique inclusive tirée par le secteur privé tout en soutenant ce dernier et d'assainir le secteur financier.

Au titre de la gestion budgétaire, l'Etat entend réduire progressivement le déficit budgétaire qui devrait s'établir à 5,5% du PIB en 2023 contre une prévision de 6,3% en 2022. Cette orientation baissière devrait se poursuivre et se stabiliser à 3% dès 2024 en phase avec les engagements des autorités vis-à-vis du FMI et des organisations sous régionales. Cette réduction du déficit budgétaire devrait être facilitée par un bon recouvrement des recettes budgétaires et une bonne maîtrise des dépenses publiques.

En effet, l'accélération de la mise en œuvre de la SRMT devrait renforcer davantage le recouvrement des recettes budgétaires. Ainsi, lors de la quatrième revue de l'ICPE, les autorités avaient pris l'engagement avec un ensemble de mesures pour une meilleure appropriation de la SRMT par toutes les parties prenantes. Dans ce sens, le Gouvernement va poursuivre la mise en œuvre des chantiers de réforme des administrations des recettes notamment par l'atteinte de la maturité digitale à partir de 2023.

Par ailleurs, pour une rationalisation des dépenses, il est prévu une élimination graduelle des subventions à l'énergie à partir de 2023. Celle-ci sera progressivement mise en œuvre par une actualisation et une application des décrets de révision des prix des carburants et de l'électricité déjà en place et une accélération concomitante des efforts visant à réduire durablement les coûts de production de l'électricité et des carburants (notamment la stratégie gas-to-power et les investissements prévus au niveau de la SAR).

Au titre de la dette publique, le gouvernement est déterminé à maintenir la viabilité de la dette. L'Analyse de viabilité de la dette (AVD) montre que le Sénégal reste un pays à risque de surendettement modéré, avec une marge très limitée pour absorber les chocs. La dette est vulnérable à un ralentissement de la croissance économique et à une détérioration des conditions extérieures.

Globalement, le Gouvernement va poursuivre les réformes visant à améliorer l'exécution du budget et la gestion des finances publiques. Dans la même veine, la loi portant sur la gestion et la répartition des ressources d'hydrocarbures a été promulguée par le chef de l'Etat en avril 2022.

III. LES FINANCES PUBLIQUES

III.1 L'EXERCICE BUDGÉTAIRE EN 2021

La gestion budgétaire au titre de l'année 2021 s'est déroulée dans un contexte marqué par une reprise de l'activité économique consécutive à la contreperformance née essentiellement de la pandémie de la Covid-19 en 2020 qui a perturbé la mobilisation des recettes et l'exécution des dépenses. Ainsi, la mobilisation des ressources a été modeste avec une hausse de 4,8% tirée par la performance des recettes au cordon

*douanier et des impôts directs malgré et la contraction de la TVA intérieure et des dons. En termes de dépenses, l'année 2021 a été marquée par un renforcement des investissements et une réduction des transferts et des subventions. **Le déficit budgétaire, dons compris, est ressorti à 964,3 milliards, soit 6,3% du PIB à fin 2021, contre 903 milliards, soit 6,4% du PIB à fin 2020.***

III.1.1 LES RECETTES

Au titre de la gestion budgétaire 2021, les ressources globales ont enregistré un accroissement de 4,8% s'établissant à 2979,4 milliards de FCFA contre 2842,7 milliards de FCFA en 2020. Elles sont constituées de recettes budgétaires pour une valeur de 2848,8 milliards de FCFA et de dons à hauteur de 130,6 milliards. S'agissant des recettes budgétaires, elles sont composées de recettes fiscales pour 2594,1 milliards de FCFA et de recettes non fiscales pour 254,7 milliards de FCFA. La bonne tenue des recouvrements des recettes fiscales, en hausse de 9,5% s'est manifestée par une amélioration de la mobilisation des impôts directs et des impôts indirects.

Concernant la fiscalité directe, la hausse est attribuable aux recouvrements de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu qui sont passés de 224,7 milliards de FCFA et 421,2 milliards de FCFA à respectivement 228,1 milliards de FCFA et 475,7 milliards de FCFA, soit des hausses respectives de 1,5% et 12,9%. S'agissant de l'impôt sur les sociétés (IS), malgré les difficultés économiques de 2020, il a bénéficié de la régularisation d'impôts dus par les entreprises du secteur énergétique. Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu, le montant des retenues sur les salaires du secteur public s'est conforté de 59,3 milliards de FCFA pour s'établir à 339,8 milliards de FCFA.

Pour ce qui est des taxes indirectes intérieures, elles sont évaluées à 1598,3 milliards de FCFA et ont enregistré une progression de 110,4 milliards de FCFA, soit 7,4% en valeur relative ; celle-ci est imputable principalement aux droits de douane qui ont cru de 23,1%, atténuée par le repli des taxes sur biens et services intérieures de 10,0%. Ces droits sont composés de la TVA à l'import (572,1 milliards de FCFA), des droits de porte (324,8 milliards de FCFA), des taxes à l'exportation d'arachides (6,3 milliards de FCFA) et des rapatriements des recettes du PSE (25,5 milliards de FCFA), du COSEC (16,3 milliards de FCFA) et du PROMAD (20,4 milliards de FCFA). Au niveau du cordon douanier, les recettes sont ressorties globalement à 965,5 milliards de FCFA en 2021 contre 784,6 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 180,9 milliards de FCFA. Cette augmentation est imputable à une hausse de 9,3% des taxes prélevées sur les produits hors pétrole, estimées globalement à 693,7 milliards de FCFA et réparties en TVA à l'importation hors pétrole pour 412,3 milliards de FCFA et en droit de porte hors pétrole pour 281,3 milliards de FCFA. La performance des recettes douanières résulte de la progression de 14% des liquidations mises à la consommation avec une prépondérance des produits semi-finis.

En revanche, pour ce qui est de la TVA intérieure hors pétrole, elle s'est contractée de 20,8 milliards pour s'établir à 316,6 milliards en 2021. Cette baisse est perceptible au niveau des sous-secteurs de la farine et du ciment, du commerce et du transport. La suspension de la TVA pour la farine ainsi que la hausse des déductions constituent les principales raisons.

S'agissant particulièrement des recettes pétrolières, elles ont été recouvrées à hauteur de 420,4 milliards de FCFA et ont enregistré une hausse de 13,0% attribuable principalement aux droits de porte et à la TVA à l'importation sur le pétrole.

Globalement, la pression fiscale au titre de l'année 2021 est ressortie à 16,9% du PIB contre un taux de 16,7% observé un an auparavant.

III.1.2 LES DONS

Évalués à 130,6 milliards de FCFA en 2021, les dons ont fortement baissé de 193,9 milliards de FCFA, soit un repli de 59,8% en valeur relative. Ils se répartissent en dons en capital estimés à 113,5 milliards de FCFA et en dons budgétaires chiffrés à 17,1 milliards de FCFA. La baisse des dons est imputable à ceux budgétaires qui ont régressé de 177,6 milliards de FCFA en liaison notamment avec les importants appuis budgétaires accordés dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19 en 2020, et dans une moindre mesure le retard dans la mobilisation de certains dons initialement escomptés en 2021.

III.1.3 LES DÉPENSES

Les dépenses publiques sont évaluées à 3943,6 milliards de FCFA à fin 2021 contre 3744,6 milliards de FCFA en 2020, soit un accroissement de 197,9 milliards (+5,3%). Les dépenses d'investissements se sont accrues de 6,4% pour s'établir à 1401,6 milliards de FCFA en 2021. Cette orientation est sous l'effet des dépenses d'investissement sur ressources internes et externes ressorties respectivement à 771,7 milliards de FCFA et 629,8 milliards de FCFA correspondant à des hausses respectives de 1,8% et 12,7%. Le ratio «dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales » ressort ainsi à 29,7% en 2021. S'agissant des dépenses courantes, elles sont passées de 2428,6 milliards de FCFA à 2537,2 milliards de FCFA entre 2020 et 2021, soit une hausse de 4,5%. Cette augmentation traduit les effets conjugués de la hausse des dépenses d'utilisation de biens et services (+32,0%), de la masse salariale (+10,2%) et des intérêts sur la dette (+5,9%) qui se sont établis respectivement à 377 milliards de FCFA, 885,6 milliards de FCFA et 306,5 milliards de FCFA. Quant aux charges d'intérêts sur la dette, la hausse est imputable aux paiements d'intérêts sur la dette intérieure qui sont passés de 37,7 milliards de FCFA en 2020 à 52,4 milliards de FCFA en 2021.

III.1.4 LE FINANCEMENT

Le déficit budgétaire, arrêté à 964,3 milliards de FCFA, est pris en charge par les acquisitions nettes d'actifs financiers pour un montant de 432,5 milliards de FCFA au niveau intérieur et par une accumulation nette de passifs à hauteur de 1395,4 milliards de FCFA. Le financement extérieur a contribué à hauteur de 1031,0 milliards de FCFA avec des montants de prêts projets et de tirages sur prêts programmes chiffrés respectivement à 516,3 milliards de FCFA et 171 milliards de FCFA en 2021. En termes de remboursement, l'amortissement de la dette est ressorti à 281,0 milliards de FCFA.

III.1.5 LA DETTE PUBLIQUE

L'encours de la dette publique totale de l'administration centrale, est chiffré à 10297 milliards de FCFA en 2021 contre 8903,3 milliards de FCFA un an auparavant, soit une progression de 15,7% sur la période. Il a représenté 67,1% du PIB en 2021. Toutefois, le ratio demeure en dessous de la norme de 70% retenue dans le cadre du pacte de convergence de l'UEMOA.

S'agissant du service de la dette publique extérieure en 2021, il a représenté respectivement 18,8% des recettes budgétaires et 15,6% des exportations de biens et services,

contre des plafonds respectifs de 22% et 25% retenus dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique.

III.2 LES PROJECTIONS À FIN DÉCEMBRE 2022

En 2022, l'évolution de la gestion budgétaire serait marquée par la poursuite de la relance économique à travers les importants programmes de développement engagés dans le PAP II ajusté et accéléré (PAP-2A). Les investissements devraient se conforter au niveau du secteur de la santé, du secteur agricole, des infrastructures (mise en service du Train Express régional, autoroute Mbour-Fatick, stade du Sénégal, etc.). Les dépenses relatives aux subventions sur l'énergie et les

*denrées de première nécessité ainsi que la préservation des « marqueurs sociaux » seraient également poursuivies. **Globalement, le déficit budgétaire, dans compris, est projeté à 1055 milliards, soit 6,2% du PIB à fin 2022, contre une programmation initiale de 4,8% en loi de finances initiale 2022 et une réalisation de 964,3 milliards (soit 6,3% du PIB) en 2021.***

III.2.1 LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES

Les ressources totales de l'État sont projetées en hausse de 17,4% (+518,7 milliards de FCFA). Elles devraient, ainsi, passer de 2979,4 milliards de FCFA en 2021 à 3498,1 milliards de FCFA pour l'année 2022. Elles sont constituées de recettes budgétaires pour une valeur de 3232,1 milliards de FCFA et des dons à hauteur de 266 milliards de FCFA.

Les recettes budgétaires sont réparties en recettes fiscales pour 3052,1 milliards de FCFA et en recettes non fiscales pour 180 milliards de FCFA. La hausse des recettes fiscales de 17,7% serait imputable aussi bien aux impôts directs qu'aux impôts indirects.

S'agissant des impôts directs, les performances sont attendues principalement dans le recouvrement de l'impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital (833,9 milliards de FCFA) qui devrait enregistrer une hausse de 8,1% en liaison, notamment avec la reprise de l'activité économique en 2021 et la mise en œuvre de nouvelles mesures. Quant à l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur les revenus et l'IRVM/IRC, ils sont attendus, respectivement, à 253,6 milliards de FCFA, 552,4 milliards de FCFA et 63,8 milliards de FCFA.

Au titre des impôts indirects, les taxes sur biens et services intérieurs (hors TVA à l'import) sont programmées à 929,6 milliards de FCFA, soit une hausse de 296,7 milliards de FCFA (+46,9%) par rapport à 2021. Cette situation reflète la bonne dynamique observée sur

les recouvrements au titre de la TVA intérieure hors pétrole, des taxes sur les activités financières et des taxes sur la consommation hors pétrole.

Au niveau du cordon douanier, les recettes sont projetées globalement à 997 milliards de FCFA en 2022 contre 965,5 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 3,3%. Cette augmentation serait imputable à une hausse de 6,2% des taxes prélevées sur les produits hors pétrole, attendues globalement à 736,6 milliards de FCFA et réparties en TVA hors pétrole pour 417,6 milliards de FCFA et en droit de porte hors pétrole pour 319 milliards de FCFA.

Au total, la pression fiscale au titre de l'année 2022, ressortirait à 18,1% du PIB contre 16,9% observée un an auparavant.

III.2.2 LES DONNS

Les dons sont projetés à 266 milliards de FCFA, soit une hausse de 103,7% attribuable aussi bien aux dons budgétaires qu'aux dons en capital. Ces derniers devraient passer de 113,5 milliards de FCFA en 2021 à environ 220 milliards de FCFA en 2022. Cette orientation devrait s'expliquer par la progression des dons budgétaires projetés à 46 milliards de FCFA contre 17,1 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 169,0%.

III.2.3 LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Les dépenses publiques sont prévues à 4553,2 milliards de FCFA à fin 2022 contre 3943,6 milliards de FCFA enregistrés en 2021, soit un accroissement de 609,6 milliards de FCFA (+15,5%). Cette évolution serait portée par la progression de l'investissement qui devraient s'accroître globalement de 352,1 milliards de FCFA (+25,1%) pour s'établir à 1753,8 milliards de FCFA à fin 2022. Cette évolution est tirée par les dépenses en capital sur ressources intérieures, projetées à 1018,8 milliards avec une hausse de 32,0%. Le ratio «dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales » resterait élevé et ressortirait ainsi à 33,4% en 2022. Quant aux investissements financés sur ressources externes, ils sont projetés à 735,0 milliards de FCFA en 2022 contre 629,8 milliards de FCFA un an auparavant.

S'agissant des dépenses courantes, elles passeraient globalement de 2537,3 milliards de FCFA en 2021 à 2799,4 milliards de FCFA en 2022, soit une hausse de 10,3% traduisant les effets de la hausse attendue de la masse salariale et des transferts et subventions. En effet, les dépenses de transferts et subventions devraient s'accroître de 8,1% pour se situer à 1046,4 milliards de FCFA en 2022 à la faveur notamment des subventions et transferts effectuées dans le cadre du soutien aux prix de l'énergie et des denrées de première nécessité ainsi que les transferts aux populations. Quant à la masse salariale hors prestations sociales, elle est

attendue en hausse de 12,9% pour atteindre 1000 milliards de FCFA en 2022 ; cette évolution devrait refléter la prise en compte des engagements de l'Etat en termes de revalorisation des salaires concernant les secteurs de l'éducation, de la santé, de la sécurité et d'autres agents du secteur public.

La progression des charges d'intérêts sur la dette serait imputable à la hausse de 57,1 milliards de FCFA des intérêts intérieurs pour atteindre 109,5 milliards de FCFA en 2022. Les intérêts sur la dette extérieure, pour leur part, devraient se contracter de 5,4% pour se situer à 240,5 milliards de FCFA en 2022.

III.2.4 LE FINANCEMENT

Le besoin de financement projeté à 1055 milliards de FCFA, devrait être financé par des acquisitions nettes d'actifs financiers pour un montant net de 71 milliards de FCFA et par une accumulation de passifs à hauteur de 984,1 milliards de FCFA. Concernant les passifs, la partie extérieure devrait contribuer à hauteur de 637,2 milliards de FCFA avec des montants de prêts projets prévus à 515 milliards de FCFA, des tirages de trésorerie à hauteur de 361 milliards de FCFA. En termes de remboursement, l'amortissement de la dette extérieure est ressorti à 480,1 milliards de FCFA. Au niveau intérieur, les passifs devraient ressortir à hauteur de 346,9 milliards constitués essentiellement de titres de créances.

IV. LES GRANDES LIGNES DU PROJET DE LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2023

La loi de finances initiale (LFI) au titre de l'année 2023 a été élaborée dans un contexte difficile marqué par les perspectives d'une reprise progressive de la croissance économique malgré un environnement international très instable. Toutefois, les retombées de la stratégie de relance économique, à travers les programmes de développement du PAP II ajusté et accéléré (PAP-2A), ainsi que les premiers effets du démarrage des activités gazières et pétrolières, laissent prévoir que la gestion budgétaire pourrait s'exécuter dans un environnement interne relativement favorable.

Par ailleurs, la poursuite des investissements dans le secteur de la santé (infrastructures et relèvement des plateaux techniques), le renforcement du secteur agricole, la préservation des marqueurs sociaux (bourses familiales, CMU,

Promovilles et P.U.M.A), le soutien aux ménages, le renforcement des projets d'infrastructures, l'extension de l'exploitation du Train Express régional à l'aéroport (AIBD) et le renforcement de la sécurité constitueront des axes majeurs dans la prochaine loi de finances.

Au plan budgétaire, la mobilisation des ressources pour l'année 2023 devrait bénéficier des retombées de la mise en œuvre de la Stratégie de recouvrements des recettes à moyen terme (SRMT) engagée en 2022, visant à booster la capacité de mobilisation des ressources internes.

Au total, la gestion budgétaire devrait ressortir avec un déficit budgétaire projeté à 5,5% du PIB en 2023 contre une projection de déficit de 6,2% pour la LFR de 2022.

IV.1 LES RESSOURCES DU BUDGET DE L'ÉTAT

Dans la LFI de 2023, les ressources globales sont programmées à **4096,4** milliards de FCFA contre **3647,8** milliards de FCFA pour la LFR de 2022, soit un accroissement 448,6 milliards de FCFA en valeur absolue et de 12,3% en valeur relative. Elles sont constituées principalement des ressources du budget général projetées à 3919,5 milliards de FCFA et des ressources des comptes spéciaux du Trésor à hauteur de 176,9 milliards de FCFA ; ces deux composantes se sont améliorés respectivement de 421,4 milliards et 27,2 milliards. Les

ressources du budget général, quant à elles, sont constituées de ressources internes (3640,5 milliards) et de ressources externes (279 milliards).

S'agissant des ressources internes de la LFI 2023, elles se sont inscrites en hausse de 408,4 milliards, soit 12,6% en valeur relative comparativement à la LFR 2022. Elles se répartissent en recettes fiscales pour 3486,7 milliards de FCFA et de recettes non fiscales à hauteur de 153,8 milliards de FCFA,

Cette augmentation des recettes serait favorisée par les effets induits de la mise en œuvre de la SRMT, le déploiement du programme « Yattal » dans un contexte de consolidation de la bonne tenue de l'activité économique, le renforcement de la gouvernance de la valeur en douane. Ces actions devraient conforter les recettes fiscales qui progresseraient de 434,6 milliards de FCFA, soit une hausse de 14,2% en valeur relative. La croissance des recettes fiscales serait portée par la bonne tenue des « impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital », des « impôts sur les biens et services » et des « impôts sur le commerce extérieur » avec des taux de progression respectifs de 20%, 8,8% et 18% pour se situer respectivement à 1000,7 milliards de FCFA, 1776,6 milliards et 535,6 milliards de FCFA.

Au titre des impôts sur les revenus et les bénéfices, l'impôt sur les sociétés et les impôts sur les revenus (salaires et rémunérations) sont escomptés respectivement à 296,2 milliards de FCFA et 607,2 milliards de FCFA. S'agissant des taxes sur biens et services, la TVA intérieure hors pétrole et la TVA à l'import hors pétrole sont projetées respectivement à 553,2 milliards de FCFA et 486 milliards de FCFA en 2023. Les droits de douane hors pétrole sont pour, leur part, attendus à 359,6 milliards de FCFA en 2023.

Globalement, **la pression fiscale est projetée à 18,3% du PIB en 2023 contre 18,1%** pour la LFR 2022, soit une progression de 0,2 point de pourcentage traduisant le démarrage des exploitations gazières et pétrolières, dont l'impact sur les différents branches de l'activité économique précédera toutefois la perception des recettes escomptées, notamment la première année.

Concernant les ressources externes, elles sont attendues à 279 milliards composées de dons budgétaires et de dons en capital pour des montants respectifs de 46,7 milliards de FCFA et 232,3 milliards de FCFA. Cette progression est tirée par les dons en capital, les dons budgétaires s'étant inscrits en baisse.

IV.2 LES DÉPENSES DU BUDGET DE L'ETAT

Les dépenses publiques seront orientées essentiellement autour de la satisfaction des priorités notamment le maintien des actions de protection sociale et de soutien aux ménages

pour faire face au renchérissement des prix, à la poursuite des mesures de relance de l'activité économique avec l'accélération des programmes d'investissement (infrastructures, assainissement et santé), à la consolidation des marqueurs sociaux (bourses familiales, Promovilles, Puma, etc.) et au renforcement de la sécurité. De même, les stratégies de rationalisation des dépenses de consommation publique seront poursuivies afin d'accroître les marges de manœuvre budgétaire de l'Etat

Les dépenses totales de la loi de finances sont programmées à 5142 milliards en 2023, soit une progression de 439 milliards en valeur absolue et de 9,3% en valeur relative ; elles se répartissent en dépenses du budget général pour 4965 milliards et en dépenses au titre des comptes spéciaux du trésor pour 176,9 milliards. S'agissant des dépenses du budget général, elles devraient s'accroître de 411,8 milliards de FCFA en valeur absolue et de 9% en valeur relative. Les dépenses du budget général sont constituées de dépenses courantes pour un montant programmé à **3396,7** milliards de FCFA et de dépenses en capital inscrites à hauteur de **1568,3** milliards de FCFA en 2023.

IV.2.1 LES DÉPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires (ou courantes) sont composées des « acquisitions de biens et services et transferts », des dépenses de personnel et des charges d'intérêt sur la dette ; elles devraient passer de 2799,4 milliards pour la LFR de 2022 à un montant de 3376,7 milliards programmé pour la LFI de 2023, soit une progression de 597,3 milliards de FCFA et de 21,3% en valeur relative. Cet accroissement s'explique notamment par l'augmentation des dépenses de personnels, des charges d'intérêt ainsi que par l'impact du niveau encore élevé des transferts notamment les subventions relatives à l'énergie.

En effet, les dépenses de personnel (y compris les prestations sociales) et les intérêts sur la dette publique devraient augmenter respectivement de 22,8% et 21,2% pour s'établir à 1273 milliards de FCFA et 424,3 milliards de FCFA en 2023. Ainsi, le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales devrait atteindre 36,5% en 2023 contre 34% pour la LFR 2022, soit un accroissement de 2,5 points de pourcentage reflétant les engagements de l'Etat en terme de revalorisation des rémunérations des agents publics, notamment dans les secteurs sociaux (éducation, santé) et la sécurité.

Concernant les dépenses en termes d'acquisitions de biens et services et de transferts, elles sont programmées à 1699,4 milliards répartis en transferts et subventions pour 1306,3 milliards et en « acquisitions de biens et services » pour 393,1 milliards. Le niveau élevé des transferts et subventions traduit l'ampleur de la prise en charge des urgences sociales en

termes de transferts vers les couches vulnérables, le soutien des prix à la consommation dans le secteur énergétique et pour les denrées de première nécessité et enfin les ambitieux programmes pour le renforcement de l'emploi des jeunes.

IV.2.2 LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital (dépenses d'investissement) de la LFI de 2023 sont prévues à 1568,3 milliards de FCFA contre 1753,8 milliards de FCFA dans la LFR de 2022, soit un repli de 10,6%. Cette baisse traduit, entre autres, le niveau important des réalisations déjà effectuées en 2022 en termes d'investissement sur ressources internes qui devraient atteindre un niveau considérable en 2022.

Ainsi, les investissements financés sur ressources intérieures sont projetés à 900,3 milliards contre 1018,8 milliards dans la LFR 2022.

Les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures sont, pour leur part, projetées à 667,9 milliards pour la LFI de 2023 contre 735 milliards projetés dans la LFR 2022. Elles seront financées à travers les prêts projets et les dons en capital pour des montants respectifs de 435,6 milliards et 232,3 milliards.

IV.3 LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les comptes spéciaux du trésor sont programmés en ressources et en dépenses à 176,9 milliards de FCFA en 2023, soit en hausse de 18,2%. Le montant est constitué particulièrement des comptes d'affectation spéciale pour 154,4 milliards, dont 17,9 milliards sont destinés aux fonds intergénérationnel et de stabilisation, et des comptes de prêts positionnés à hauteur de 20,8 milliards de FCFA.

IV.4 LE FINANCEMENT DU DEFICIT BUDGETAIRE

Au total, le solde du budget général est projeté en déficit de 1045,6 milliards de FCFA, soit 5,5% du PIB pour la LFI de 2023 comparativement à un déficit de 1055 milliards de FCFA (6,2% de PIB) projeté pour la LFR 2022. Ce déficit sera financé essentiellement par les tirages sur les prêts et par les titres publics émis sur le marché financier régional et international.

V. PERSPECTIVES A MOYEN TERME 2024-2026

Sur la période **2024-2026**, la politique budgétaire continuera de s'inscrire dans une dynamique de gestion prudente des finances publiques et de la dette, en veillant également au respect des engagements vis-à-vis de la surveillance multilatérale au niveau sous régional et de la communauté internationale. La gestion budgétaire devrait bénéficier d'un cadre macroéconomique plus favorable marqué par la consolidation de la croissance économique ainsi que par les retombées de l'exploitation gazière et pétrolière. Les principales orientations demeurent l'atteinte de la consolidation budgétaire en 2024, grâce à l'accroissement des recettes budgétaires, la maîtrise progressive des charges de fonctionnement et la poursuite des investissements porteurs de croissance. Ainsi, dès 2024, le Gouvernement entend ramener le déficit budgétaire à 3% du PIB après 6,2% en 2022 et 5,5% en 2023, et le maintenir à ce niveau sur le moyen terme afin de consolider la stabilité macroéconomique et préserver ses marges de manœuvre budgétaire.

Sur la période 2024-2026, les ressources devraient se conforter avec un taux moyen de progression de 12,1%. Cette hausse devrait bénéficier de la mise en œuvre de la SRMT ainsi que des effets induits de l'exploitation des ressources gazières et pétrolières. Au niveau de la fiscalité intérieure, la collecte devrait bénéficier de l'intensification des actions du programme Yattal, de la création d'une cellule de surveillance du commerce électronique, du renforcement des capacités de contrôle des entreprises des secteurs complexes et stratégiques ainsi que le renforcement de la conformité fiscale. Au niveau du cordon douanier, la mobilisation des ressources bénéficiera de l'opérationnalisation des entités nouvellement créées telles la Direction du risque et de l'analyse de la valeur, la Direction des unités maritimes, et la Direction régionale des hydrocarbures. Globalement, la pression fiscale devrait s'améliorer pour passer respectivement de 18,9% en 2024 à 19,4% en 2025 et atteindre 20,1% en 2026.

Sur le moyen terme, l'exécution des dépenses publiques continuera de veiller sur l'efficacité de la dépense publique en cohérence avec la rationalisation des charges de fonctionnement et le renforcement des investissements porteurs de croissance. Globalement, les dépenses, devraient progresser en moyenne de 8,1% sur la période 2024 à 2026 tirée par les investissements notamment par les transactions sur actifs non financiers avec un rythme de croissance moyen de 14,2% entre 2024 et 2026.